Nations Unies

S/PV.6816 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6816e séance

Mercredi 25 juillet 2012, à 15 h 30
New York

Président :	M. Alzate	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Selle
	Azerbaïdjan	Mme Jafarova
	Chine	M. Zhang Changwei
	États-Unis d'Amérique	M. Grant
	Fédération de Russie	Mme Evstigneeva
	France	Mme Legendre
	Guatemala	Mme Bolaños Pérez
	Inde	M. Vinay Kumar
	Maroc	M. El Mkhantar
	Pakistan	M. Munir
	Portugal	Mme Teixeira Coelho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rhodes
	Togo	M. Akpoto Komlagan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

12-43963 (F)





La séance est reprise à 15 h 35.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

Mme Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également le Coordonnateur spécial, Robert Serry, de son exposé.

Nous connaissons en ce moment une conjoncture particulièrement difficile et éprouvante. Alors que la communauté internationale est toujours confrontée à l'inexécution de ses mandats au Moyen-Orient, de nouveaux impératifs apparaissent. Un renouvellement, et un renforcement, de l'engagement diplomatique du Conseil en la matière est attendu.

Nous suivons avec désarroi et une extrême inquiétude l'escalade de la crise en Syrie. Nous sommes profondément préoccupés par les difficultés qu'a eues le Conseil à envoyer un message unifié suite aux derniers faits survenus dans ce pays. Un cessez-le-feu s'impose d'urgence et exige un appui résolu à l'Envoyé spécial conjoint, Kofi Annan, à son plan en six points et au Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe). Le Conseil doit redoubler d'efforts pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard. Le Brésil appuie la démarche adoptée par le Groupe d'action et engage vivement le Conseil de sécurité à en approuver le Communiqué.

Les efforts de M. Annan dans le sens d'une solution négociée et d'une transition politique conduite par les Syriens sont toujours appuyés par la communauté internationale. Ils sont la meilleure chance, sinon la seule, d'éviter de tomber tout à fait dans une spirale destructrice qui ne fera qu'aggraver les souffrances de la population syrienne et entraîner de nouvelles vagues de réfugiés, et risque d'avoir des incidences dans toute la région, avec des conséquences incalculables pour le Moyen-Orient et la paix et la sécurité internationales.

Malheureusement, comme l'a indiqué le Comité international de la Croix-Rouge, ce que nous observons maintenant sont les terribles symptômes et conséquences de ce qui peut désormais être qualifié de conflit armé non international. Toutes les parties doivent s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne l'arrêt des violences, mais la responsabilité, à cet égard, incombe au premier chef au Gouvernement syrien. Nous dénonçons également les attentats terroristes contre des infrastructures civiles.

La prorogation de 30 jours de la mission d'observation des Nations Unies est à saluer. Nous devons nous assurer qu'elle contribue à modifier la dynamique sur le terrain de manière à amener d'urgence les parties à la table de négociation. Onze observateurs brésiliens ont participé à la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienneau cours des trois derniers mois. Leur travail a malheureusement été entravé par le fait que les conditions de sécurité minimales ne sont pas réunies. Nous rappelons que toutes les parties doivent garantir la sécurité et la liberté de circulation des observateurs, et coopérer avec la Mission.

C'est avec grande inquiétude que nous avons pris note des récentes déclarations sur la question des armes chimiques, qui sont en contravention directe avec les normes et principes internationaux fondamentaux établis de longue date et consacrés non seulement par la Convention sur les armes chimiques, mais aussi le Protocole de Genève de 1925, auquel la Syrie est partie depuis 1968.

Nous n'observons toujours aucun progrès significatif dans le processus de paix entre Israël et la Palestine, depuis longtemps au point mort. Nous regrettons que les tentatives récentes visant à relancer les négociations directes n'aient pas porté leurs fruits. La paralysie du processus de paix a mis encore davantage en relief la question des colonies de peuplement israéliennes. Les colonies sont illégales en vertu du droit international, nuisibles à la paix, préjudiciables aux propres préoccupations d'Israël en matière de sécurité et elles menacent la solution des deux États. Nous sommes préoccupés par les tentatives visant à affirmer la légalité des colonies et des avant-postes. Elles défendent un raisonnement contraire à la solution des deux États et aux droits inaliénables du peuple palestinien.

Face à ces agissements, la reconnaissance de l'État palestinien, à l'intérieur des frontières de 1967, et son admission à l'Organisation en tant que Membre à part entière se justifient pleinement, comme l'a rappelé notre Présidente, Dilma Rousseff, à l'Assemblée générale en septembre 2011 (voir A/66/PV.11).

Nous devons soutenir un rôle accru du Conseil dans le processus de paix au Moyen-Orient. Le Conseil doit assumer ses responsabilités et déployer de nouveaux efforts pour régler la question israélo-palestinienne, qui constitue clairement un des principaux obstacles à la paix

et à la sécurité internationales aujourd'hui. Le Quatuor doit lui faire régulièrement rapport et il doit disposer des éléments nécessaires pour évaluer les progrès accomplis ou non. S'il n'y a pas d'avancée, le Conseil se doit alors de tenir son rôle en donnant les orientations nécessaires.

Nous estimons que l'appui d'autres acteurs pourrait permettre une reprise d'urgence des négociations. Il convient d'envisager sérieusement un regain d'effort collectif visant à modifier la dynamique et à sortir de l'inertie politique. Un Quatuor inopérant et le silence du Conseil ne serviront pas la paix.

Nous félicitons les Égyptiens d'avoir réussi à tenir des élections libres et équitables, qui permettront de cimenter le parcours pacifique de l'Égypte vers la démocratie. Le Brésil salue également les élections législatives tenues en Libye, avec un taux de participation élevé, et félicite le peuple et le Gouvernement libyens d'avoir franchi cette importante étape de son processus de transition démocratique. Nous prenons également acte de l'évolution positive de la situation en Tunisie, où des débats publics très animés ont eu lieu sur l'avenir du pays, dans un contexte démocratique. Le Brésil félicite également le Gouvernement libanais d'avoir relancé le dialogue national en des temps si difficiles. On ne saurait trop insister sur l'importance que revêtent la stabilité et le progrès au Liban aujourd'hui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Le conflit israélo-palestinien continue de mettre en péril les perspectives de paix et de stabilité au Moyen-Orient. À un moment où il est nécessaire d'œuvrer dans un esprit de réconciliation et de faire preuve de volonté politique, les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé compromettent la solution des deux États et les paramètres définis en faveur d'une paix juste et durable. Cette situation n'est ni viable ni acceptable.

Les activités de colonisation israéliennes se poursuivent sans relâche. Avec une indifférence sans précédent, Israël persiste dans ses pratiques illégales, mais il tente en plus de les rendre légitimes. Le rapport publié par l'ancien juge de la Cour suprême israélienne, Edmond Lévy, n'est qu'un exemple de plus. Les agissements israéliens défient malheureusement tous les systèmes de valeurs morales. Les informations récentes selon lesquelles le Ministère israélien de la défense a l'intention de démolir huit villages palestiniens dans les collines situées au sud d'Hébron et d'en réinstaller les habitants ailleurs, afin d'utiliser ces terres comme zone d'entraînement militaire, sont elles aussi préoccupantes.

La Turquie appuie les aspirations légitimes du peuple palestinien à créer un État reconnu internationalement. Les Palestiniens devraient pouvoir exercer leurs droits conformément aux résolutions de l'ONU, au mandat de Madrid, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe. La Turquie accueille donc favorablement la demande d'admission de la Palestine à l'ONU, présentée par le Président Mahmoud Abbas le 23 septembre 2011 (S/2011/592, annexe I), et elle loue les efforts de réconciliation déployés par les Palestiniens avec l'aide de l'Égypte. Un front palestinien uni suscitera un appui plus large de la part de la communauté internationale.

La Turquie respecte également le droit de tous les peuples à vivre dans la paix et la sécurité et rejette le recours à la force et le terrorisme. Dans ce contexte, nous condamnons l'attentat suicide perpétré contre des touristes israéliens en Bulgarie le 18 juillet.

Le blocus illégal de Gaza est entré dans sa sixième année. La grave situation en matière de logement, de soins de santé et d'autres services de base à Gaza constitue sans nul doute une source d'embarras pour la communauté internationale, mais la responsabilité en incombe avant tout à celui qui impose le blocus.

Je voudrais citer les statistiques du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui pourront sans doute nous aider à visualiser le niveau de souffrance à Gaza : 80 % de la population de Gaza reçoit une aide humanitaire; 40 % est touchée par l'insécurité alimentaire; 71 000 nouveaux logements sont nécessaires pour répondre aux besoins urgents; les coupures d'électricité peuvent durer jusqu'à 12 heures par jour; plus de 90 % de l'eau provenant de l'aquifère de Gaza est impropre à la consommation humaine. Il faut sans plus attendre mettre un terme à ce châtiment collectif. Par ailleurs, Israël refuse toujours de prendre ses responsabilités suite à l'attaque en haute mer d'un convoi humanitaire civil, au cours de laquelle neuf civils ont trouvé la mort.

Avant de clore mon propos, je tiens également à évoquer la situation en Syrie. Du fait des attaques incessantes des forces gouvernementales, le nombre de victimes pour la seule semaine dernière est estimé à plus de 1 200, soit le chiffre le plus élevé depuis le début de la crise. Le nombre total de morts dépassent maintenant les 19 000. Nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles le Gouvernement

syrien utilise des avions de combat pour attaquer des agglomérations.

Le nombre de Syriens venus chercher refuge en Turquie est supérieur à 40 000 et la Turquie va continuer de prêter main forte au peuple syrien en ces temps difficiles. Nous lançons un nouvel appel à l'arrêt de la violence en Syrie et à la mise en œuvre du plan en six points de l'Envoyé spécial en Syrie, M. Kofi Annan, avec effet immédiat. Comme l'a montré l'incident au cours duquel un avion militaire turc a été abattu dans l'espace aérien international, la crise en Syrie pose une menace de plus en plus grave à la paix et à la sécurité régionales.

La transformation sociopolitique au Moyen-Orient, qui est le fruit des aspirations légitimes de ses habitants à une vie meilleure, nous expose à une situation instable face à laquelle il est essentiel de s'engager fermement en faveur des principes de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Ces mêmes principes valent pour le conflit israélo-palestinien, où les droits inaliénables du peuple palestinien sont menacés. Ainsi, tout en nous félicitant des efforts déployés par le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial, M. Serry, nous invitons la communauté internationale à appuyer résolument une solution juste et durable fondée sur la reconnaissance de la Palestine à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte et dans la paix avec Israël.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué le présent débat, et je remercie le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son rapport.

Je tiens avant tout à m'associer aux autres orateurs pour condamner fermement, au nom de l'Australie, l'attentat déplorable perpétré en Bulgarie le 18 juillet. Comme nous le savons, aucune circonstance ne peut justifier de telles attaques terroristes et nous présentons nos condoléances au peuple israélien et au peuple bulgare.

Comme nombre de pays, l'Australie est vivement préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix au Moyen-Orient. Le monde ne cesse de plaider pour la solution des deux États, qui permettra à un Israël sûr et à un État palestinien viable et indépendant de vivre côte à côte. Toutefois, se contenter de répéter cet objectif fondamental, qui demeure la seule solution crédible au conflit, ne produira aucun résultat sur le terrain.

En 2012, il y a eu des progrès modestes en direction des négociations, à l'initiative tout d'abord du Roi Hussein de Jordanie et du Ministre jordanien des affaires étrangères, M. Judeh, puis des parties elles-mêmes dans le cadre d'un échange de lettres entre le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou. Toutefois, ces signes encourageants n'ont pas été suivis de ce qui est le seul moyen d'apporter une juste solution au conflit, à savoir une reprise immédiate des négociations directes sur la base des frontières de 1967, avec des accords relatifs à l'échange de terres.

Pour qu'il y en soit ainsi, les deux parties doivent s'abstenir de tout acte nuisible au processus de paix. Il faut notamment – comme presque toutes les délégations qui participent à ces débats, dont la délégation australienne, n'ont de cesse de le répéter – que l'expansion des colonies israéliennes prenne fin. L'Australie est également absolument convaincue que tous les actes de violence visant des civils, notamment les tirs de roquettes depuis Gaza contre des civils israéliens, doivent cesser immédiatement.

Nous devons par ailleurs continuer d'appuyer les efforts que déploient les Palestiniens pour mettre en place leurs institutions et renforcer leurs capacités dans le domaine de la gouvernance. Les progrès accomplis dans ce domaine ne doivent pas être remis en cause. À cette fin, mon pays a signé un accord de partenariat sur cinq ans d'une valeur de plusieurs millions de dollars avec l'Autorité palestinienne afin que les finances palestiniennes acquièrent un certain degré de visibilité. En mai, nous avons signé un partenariat de 90 millions de dollars australiens sur plusieurs années avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'accent mis par l'UNRWA sur les programmes d'éducation et de santé, en particulier, représente un investissement vital dans le capital humain indispensable à la construction d'un État palestinien dynamique. La concrétisation finale de la solution des deux États est dans l'intérêt à long terme des deux parties, en ce qu'elle permettra aux Palestiniens d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et à Israël de vivre durablement dans la sécurité.

La terrible situation en Syrie, qui se dégrade, est bien sûr une source de vive préoccupation pour nous tous. La violence a atteint un nouveau degré de brutalité. Ce sont les civils syriens, notamment les femmes et les enfants, qui souffrent le plus de cette violence et qui doivent demeurer la principale cible des efforts que nous déployons pour trouver une solution pacifique.

Comme d'autres, l'Australie a été profondément déçue que le Conseil ne parvienne pas à adopter une

résolution placée sous le Chapitre VII, qui aurait répondu à l'appel lancé par l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes en Syrie, M. Kofi Annan, pour qu'il soit fait en sorte que le non-respect des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) ne reste pas sans conséquences concrètes. Il incombe à chacun d'entre nous de ne pas protéger un régime brutal qui a perdu toute légitimité. Le Président Al-Assad doit faire machine arrière, il doit respecter ses obligations en vertu du plan de paix de M. Annan et il doit faire cesser la violence immédiatement, y compris l'utilisation d'armes lourdes contre les civils.

La dimension humanitaire du conflit est très préoccupante, notamment pour les centaines de milliers de déplacés. Les incidences régionales du conflit sont sérieuses, et nous sommes conscients du lourd fardeau porté par le Liban, la Turquie et la Jordanie s'agissant de fournir une assistance. Pour aider à alléger ce fardeau, nous continuerons de fournir une aide alimentaire aux organismes et aux organisations non gouvernementales.

En conclusion, nous avons vu ailleurs dans la région – y compris tout récemment en Libye – que le moyen le plus efficace pour assurer l'équilibre entre les intérêts divergents propres à toute société, c'est de mettre en place un processus qui permette à tous les citoyens et groupes d'exprimer leurs vues et de choisir un gouvernement représentatif. De même, nos efforts collectifs en Syrie doivent être tendus vers la cessation immédiate de la violence et la réalisation d'une solution politique qui réponde aux aspirations légitimes de tous les citoyens syriens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public qui vient à point nommé. Avant de poursuivre, je tiens à adresser les félicitations de ma délégation à M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé sur cette importante question.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration qui sera faite plus tard par le représentant du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

L'absence de progrès dans le processus de paix entre Israël et la Palestine est un sujet qui préoccupe très vivement ma délégation. Les efforts faits pour aider à la reprise du dialogue et des négociations de fond entre les deux parties se sont avérés vains. En effet, le processus de paix israélo-palestinien, comme l'a affirmé le Secrétaire général de la Réunion Asie-Pacifique d'appui à la paix israélo-palestinienne, qui s'est tenue dernièrement à Bangkok, se trouve dans une dangereuse impasse depuis quelque temps.

Comme tant d'autres membres de la communauté internationale, ma délégation est très claire sur un point – la question des colonies de peuplement est le plus puissant obstacle aux perspectives de paix au Moyen-Orient, en particulier à la solution de deux États. Cela ne signifie pas que nous ne considérons pas comme importantes les autres questions relevant du statut final, comme les frontières, la sécurité, les refugiés et le statut de Jérusalem.

Il est indéniable que chacune de ces questions est importante, mais le problème des colonies apparaît comme la pièce maîtresse du puzzle. C'est aussi une question qu'Israël, hélas, n'arrête pas de manipuler. Ainsi, chaque fois que semble s'annoncer une perspective de paix, un tournant surgit soudainement – comme la violence et l'extrémisme des colons; l'expulsion de Palestiniens et la démolition de leurs maisons; ou une nouvelle accélération dans la construction et l'extension de colonies – ce qui brise cet effort ou espoir. Il y a deux ans seulement, la manipulation par Israël de la question des colonies a abouti à l'échec des pourparlers de proximité parrainés par les États-Unis, à la suite de leur échec à faire proroger le moratoire sur la construction de colonies.

Il faut aussi se souvenir que, parallèlement à sa politique de colonisation, Israël a aussi poursuivi la construction illégale d'un mur de séparation en Cisjordanie, au mépris affiché de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. De même, après l'agression militaire israélienne contre Gaza, il y a quelque deux années, Israël a maintenu son blocus du territoire, rendant le relèvement quasi impossible. Donc, tant qu'Israël ne renonce pas à sa politique de colonisation et il n'arrête pas les expulsions des Palestiniens, la destruction de leurs biens et l'extension des colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, il sera impossible de concevoir tout progrès dans les négociations de paix.

C'est tenant compte de cela que ma délégation réaffirme qu'Israël doit se conformer aux résolutions du Conseil relatives aux colonies. Nous demandons à Israël de démanteler les colonies qu'il a construites en violation de ces résolutions et de geler complètement toute activité de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Il n'y a pas d'approche autre que celle-ci pour que Palestiniens et communauté internationale aient

de nouveau la certitude qu'Israël est sérieux quand il parle de paix ou de règlement du conflit. L'Indonésie reste d'avis – et elle continue de s'engager à atteindre cet objectif que le conflit entre Israël et la Palestine doit être réglé par la solution de deux États, mais cela ne peut se faire si Israël partronne une menace de colonisation qui fait échouer tout effort et tue tout espoir.

En outre, nous voudrions réaffirmer notre attachement à la solution de deux États, Israël et une Palestine viable et indépendante, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base du principe de la terre contre la paix, et à une paix régionale juste et globale conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe.

La solution de deux États, toutefois, n'aura de sens que si elle est globale et que si elle embrasse les autres volets politiques concernés, comme les volets Israël-Syrie et Israël-Liban. Israël doit ainsi se retirer complètement du territoire libanais encore occupé ainsi que du Golan syrien occupé, et de se conformer pleinement aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Enfin, nous demandons aux membres de la communauté internationale de ne pas fléchir dans leur appui à la cause de l'État palestinien sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Seule une telle issue peut servir de base à un règlement juste de tous les autres aspects de la question palestinienne conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais parler de la situation difficile qui prévaut en Syrie. À cet égard, le Président Susilo Bambang Yudhoyono a souligné que la « responsabilité de mettre un terme à cette situation incombait non seulement au peuple et au Gouvernement syriens, mais aussi à la communauté internationale ». Par conséquent, l'Indonésie espère sincèrement que le monde, notamment le Conseil de sécurité, fera maintenant corps s'agissant de mettre fin à la violence en Syrie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Conformément aux limites de temps imparti, Je vais présenter une version abrégée de ma déclaration, tandis que le texte complet sera distribué dans la salle.

Je tiens à remercier de son exposé M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant spécial du Secrétaire général. La Malaisie tient aussi à s'associer à la déclaration du représentant de l'Égypte faite au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle qui sera faite plus tard par le représentant du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord montre des signes encourageants de stabilité, avec les aspirations politiques des peuples de la région se traduisant en réalité politique. Nous continuons d'être les témoins de processus démocratiques et la participation de chacun à la politique et aux institutions politiques est prometteuse. La Malaisie aimerait souligner ces développements positifs, le retour à la normale et le relèvement suscitant l'intérêt de nombreux pays de la planète, notamment au sein du Conseil.

La Malaisie se félicite de la récente évolution politique en Égypte, en Libye et en Tunisie, où ont été organisées des élections ces derniers mois. La Malaisie pense que la transition vers le processus démocratique en Égypte, en Libye et en Tunisie a montré que le peuple est au premier rang de l'évolution politique et qu'il contribuera sans nul doute à la paix et à la stabilité régionales.

Certes, la situation dans ces pays s'est améliorée, mais on ne peut dire autant de la Syrie au vu des événements qui s'y déroulent. La violence dont nous avons été les témoins au cours des derniers mois a fait des milliers de morts et de mutilés, malgré le plan en six points et la présence des observateurs de l'ONU.

La Malaisie est horrifiée par les pertes civiles en Syrie. La Malaisie appelle toutes les parties au conflit à cesser immédiatement leurs actions violentes. La Malaisie estime que le Gouvernement et l'opposition en Syrie doivent se conformer pleinement au plan en six points, ce qui contribuerait à la paix dans le pays. Nous appelons en outre la communauté internationale, le Gouvernement syrien et toutes les autres parties à collaborer pour trouver une solution amiable en faveur du peuple de Syrie.

La question de la Palestine ne peut être dissociée de celle du Moyen-Orient, pas plus qu'elle ne peut être négligée ou ignorée. Si la communauté internationale veut instaurer la paix au Moyen-Orient, elle devra faire preuve de détermination pour mettre un terme au sort pénible du peuple palestinien. Les souffrances et la gravité de la situation des Palestiniens constituent la tragédie mondiale la plus longue de l'histoire moderne. La solution a toujours été en vue, mais cela fait bientôt 20 ans qu'ont été signés les Accords d'Oslo, qui, bien qu'ils aient été validés par

les deux parties, n'ont jamais réellement connu un début d'application. Par ailleurs, l'Initiative de paix arabe, qui date de 2002, ne s'est pas non plus matérialisée. La solution à deux États recherchée depuis longtemps n'est rien d'autre qu'une vision. La paix au Moyen-Orient semblait si proche à une époque et pourtant, aujourd'hui, cette solution est aussi éloignée que lorsqu'elle a été envisagée pour la première fois.

La poursuite de l'occupation par Israël des terres et des territoires palestiniens est aussi illégale aujourd'hui qu'en 1967. L'occupation israélienne du territoire palestinien occupé représente une violation constante du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le régime a déplacé des milliers de Palestiniens et causé la mort de civils innocents. En bref, Israël ne s'acquitte pas de l'obligation qui lui incombe, en tant que puissance occupante, de protéger les civils et, au contraire, procède à des exécutions extrajudiciaires et opprime la population. Le régime poursuit cette trajectoire dégradante en toute impunité. En outre, son blocus obstiné de la bande de Gaza a plongé dans la misère plus de 1,6 million de Palestiniens.

Je rentre à peine de Gaza, où je me suis rendu en mission pour l'ONU sous les auspices du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés depuis 1967. Pendant cette visite, nous avons eu l'occasion d'observer la situation réelle sur le terrain et de rencontrer directement des témoins et victimes affectés par le blocus qu'impose Israël. Ce blocus continue d'avoir des effets dévastateurs sur la population de Gaza.

Le blocus imposé par Israël a pour conséquence majeure de rendre 80 % des Palestiniens de Gaza dépendants de l'aide humanitaire internationale. Je ne peux qu'admirer la résilience des habitants de Gaza qui parviennent à survivre avec si peu, notamment au regard de l'insuffisance des soins médicaux, des pannes d'électricité et des incidents de violence qui ponctuent fréquemment leur vie quotidienne. Le blocus imposé à Gaza est illégal. Il représente un châtiment collectif infligé à 1,6 million de Palestiniens. La communauté internationale doit exercer une pression sur Israël jusqu'à ce que ce blocus soit entièrement levé.

L'emprisonnement massif de Palestiniens, la démolition routinière de leurs foyers et le déplacement de Palestiniens, les violences fréquemment commises par les colons israéliens contre les Palestiniens, et le blocus, ainsi que la dépendance de la contrebande illégale qui en découle pour survivre sont des pratiques relevant d'une stratégie qui vise soit à forcer les Palestiniens à quitter leur terre, soit à les marginaliser à tel point que cela revient à mettre en place et à entretenir un système d'oppression permanente.

Ces pratiques israéliennes sont systématiques. Elles visent à faire en sorte que les Palestiniens quittent leur terre. Elles ont un effet combiné qui enlève de plus en plus tout crédit au prétendu attachement d'Israël à une solution à deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

La Malaisie appelle Israël à cesser immédiatement toute activité militaire et à se retirer de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est et le Golan syrien, pour revenir aux frontières de 1967. La Malaisie appelle également à mettre un terme immédiat à l'annexion des terres palestiniennes par Israël à travers les activités de peuplement, et exhorte Israël à restituer ces terres aux Palestiniens, à qui elles appartiennent de droit.

La Malaisie continuera d'appuyer les aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination et à la restitution de ses droits inaliénables. Nous continuerons également à appuyer la solution à deux États pour qu'elle parvienne au résultat escompté, c'est-à-dire la création d'un État de Palestine sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays adhérant; l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; et la Bosnie-Herzégovine, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, souscrivent à la présente déclaration.

Pour commencer, je voudrais remercier le Coordonnateur spécial de l'exposé qu'il a présenté devant le Conseil aujourd'hui.

L'Union européenne condamne fermement l'attentat terroriste meurtrier commis en Bulgarie le 18 juillet contre un autobus transportant des citoyens israéliens. Les responsables de cet acte de terrorisme horrible et barbare, qui a coûté la vie à des civils israéliens et bulgares, doivent être poursuivis et traduits devant la justice. L'Union

européenne exprime sa solidarité avec les peuples bulgare et israélien et présente ses condoléances aux familles des victimes et à toutes les personnes touchées par cet acte de violence atroce. L'Union européenne renouvelle sa condamnation ferme et sans équivoque de toutes les formes et de tous les actes de terrorisme, quelles qu'en soient les origines, les causes ou les motivations, et réaffirme son attachement sans faille à la lutte contre le terrorisme.

L'Union européenne reste profondément préoccupée par la détérioration de la situation en Syrie. L'Union européenne condamne fortement l'emploi sans cesse croissant de la force par le régime, notamment le recours à l'artillerie lourde et aux tirs de mortier dans des zones peuplées, en violation flagrante de ses obligations au titre du plan Annan et des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012). Elle est horrifiée par les meurtres atroces commis dans le village de Treimsa le 12 juillet. L'Union appelle l'ouverture immédiate d'une enquête internationale indépendante. L'Union européenne exhorte le régime syrien à mettre fin sans tarder à l'assassinat de civils, à retirer l'armée syrienne des villes assiégées et à permettre une transition pacifique, pour le bien du pays.

Le droit international humanitaire doit être respecté par tous. L'Union européenne est profondément inquiète de la récente intensification de la violence, notamment à Damas, laquelle atteste l'urgence d'une transition politique qui satisfasse aux aspirations démocratiques de la population syrienne et qui restaure la stabilité en Syrie. L'Union européenne reste très attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de la Syrie.

L'Union européenne réaffirme son plein appui à la mission de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, Kofi Annan, et à son plan en six points, qui doit être mis en œuvre. Elle salue le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/523, annexe), à l'issue de la réunion tenue le 30 juin à Genève, notamment l'appel à constituer une instance dirigeante de transition qui disposerait des pleins pouvoirs exécutifs et serait constituée de membres du Gouvernement et de l'opposition, désignés d'un commun accord. L'Union européenne encourage Kofi Annan à continuer de travailler à la mise en œuvre de ce plan de transition et exhorte toutes les parties à appuyer ces efforts.

L'Union européenne regrette amèrement que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à s'entendre sur un projet de résolution qui aurait approuvé le Communiqué du Groupe d'action et aurait prévu des mesures visant à faire respecter le plan Annan, au titre de l'article 41 de la Charte des Nations Unies. L'Union européenne regrette que le Conseil n'ait pas réussi à s'acquitter de ses responsabilités et à soutenir les efforts de l'Envoyé spécial conjoint. L'Union européenne appelle à l'unité d'action de tous les membres du Conseil de sécurité, notamment la Russie et la Chine, afin d'accroître plus efficacement la pression et de veiller à ce que le non-respect persistant des décisions précédentes du Conseil entraîne de graves conséquences.

L'Union européenne se félicite de la décision de renouveler le mandat de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) pour une dernière période de 30 jours, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général tendant à reconfigurer la Mission ainsi que des implications opérationnelles que comporte la détérioration de la situation sécuritaire en Syrie. L'Union européenne rappelle que c'est aux autorités syriennes qu'il incombe de veiller à la sûreté et à la sécurité de la Mission. L'Union européenne est prête à fournir l'appui nécessaire pour garantir que la Mission de supervision soit couronnée de succès.

L'Union européenne accueille favorablement le pacte national et la vision politique commune de la transition en Syrie, qui ont été annoncés à la suite de la conférence de l'opposition syrienne tenue au Caire sous les auspices de la Ligue des États arabes les 2 et 3 juillet, et encourage tous les groupes à rester impliqués dans ce processus. L'Union européenne continue d'appeler tous les groupes d'opposition à mettre de côté leurs divergences pour convenir d'un ensemble de principes communs, et à commencer à œuvrer vers une transition sans exclusive, ordonnée et pacifique en Syrie. L'Union européenne exhorte tous les groupes de l'opposition à continuer d'appuyer les efforts de M. Annan et à se tenir prêts à diriger et à mettre en œuvre le plan de transition élaboré le 30 juin par le Groupe d'action pour la Syrie. Tous les Syriens doivent avoir une place dans la nouvelle Syrie et jouir de droits égaux, indépendamment de leur origine, affiliation, religion, croyance ou sexe.

Lundi dernier, l'Union européenne a convenu de mesures pour renforcer l'application de l'embargo sur les armes. Elle continuera à exhorter la communauté internationale à se rallier à ses efforts en menant une action destinée à appliquer et à imposer des mesures restrictives au régime syrien et à ses partisans.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, notre objectif reste inchangé. Les bouleversements survenus dans le monde arabe mettent en lumière le besoin urgent de progrès. Le règlement du conflit israélo-palestinien

est d’une importance stratégique pour toute la région et au-delà. L’Union européenne est convaincue qu’il est absolument primordial de répondre aux aspirations des populations de la région, y compris celles des Palestiniens à l’autodétermination et celles des Israéliens à la sécurité, pour instaurer durablement la paix, la stabilité et la prospérité dans cette partie du monde. Il est dans l’intérêt fondamental de l’Union européenne, des parties et de la région tout entière de régler le conflit, objectif qui peut être atteint grâce à un accord de paix global fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid, la Feuille de route, les accords précédemment conclus par les parties et l’Initiative de paix arabe.

L’Union européenne insiste une fois encore sur le rôle central du Quatuor dans ce contexte et avec ses partenaires du Quatuor, elle a redoublé d’efforts pour faciliter les contacts entre les parties afin que les négociations directes et sur le fond reprennent. Notre position est claire : les négociations sont la meilleure manière d’avancer. L’Union européenne renouvelle l’appel qu’elle a lancé aux parties pour qu’elles fassent la preuve de leur attachement à un règlement pacifique en prenant des mesures de nature à créer le climat de confiance nécessaire à des négociations constructives qui déboucheront sur une paix globale et durable. L’Union européenne continuera de contribuer, notamment au sein du Quatuor, à un règlement négocié.

L’Union européenne reste pleinement attachée à la sécurité d’Israël, notamment face aux menaces extrêmement graves qui existent dans la région. L’Union européenne est consternée par la récurrence des attaques à la roquette en provenance de Gaza et condamne dans les termes les plus vigoureux les actes de violence prenant délibérément pour cible des civils. L’Union européenne rappelle également son attachement à la pleine intégration d’Israël dans la région.

La viabilité de la solution des deux États doit être préservée. L’Union européenne exprime sa profonde préoccupation face à l’évolution de la situation sur le terrain, qui menace de rendre impossible la solution des deux États. Je pense entre autres à l’accélération marquée de l’implantation des colonies de peuplement, qui demeurent illégales au regard du droit international, aux expulsions et aux démolitions de maisons à Jérusalem-Est, aux sévères restrictions qui entament la capacité de l’Autorité palestinienne de promouvoir le développement des communautés palestiniennes dans la zone C et aux difficultés financières auxquelles est confrontée l’Autorité palestinienne actuellement.

À l’occasion du Conseil des affaires étrangères tenu en mai dernier, les Ministres des affaires étrangères de l’Union européenne ont exprimé une position claire et ferme sur ces questions, élaborant une approche européenne commune face à l’évolution de la situation sur le terrain. Ils ont rappelé qu’il faut impérativement trouver le moyen, par la négociation, de régler la question du statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États. L’Union européenne a également rappelé que le droit international humanitaire s’applique dans le territoire palestinien occupé, notamment la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Sur le plan humanitaire, la situation la plus urgente est celle de Gaza. L’Union européenne rappelle que la situation dans la bande de Gaza sera intenable tant que Gaza restera politiquement distincte de la Cisjordanie. Tout en reconnaissant pleinement les besoins légitimes d’Israël en matière de sécurité, l’Union européenne exhorte Israël à prendre des mesures concrètes et de vaste portée en faveur de la reconstruction et du relèvement de la bande de Gaza. À cet égard, l’Union européenne souligne son appui vigoureux aux activités menées par tous les organismes pertinents des Nations Unies qui travaillent dans le territoire palestinien occupé, notamment l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

L’Union européenne continue à appeler de ses vœux la réconciliation entre les Palestiniens, qui doivent tous se rallier derrière le Président Mahmoud Abbas, conformément aux principes énoncés dans son discours du 4 mai 2011. C’est là un élément capital pour le futur État palestinien et pour la matérialisation de la solution des deux États. L’Union européenne attend avec intérêt la tenue des élections qui contribueront de manière importante à l’édification de l’État palestinien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Tilegen (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur d’intervenir au Conseil au nom du groupe de l’Organisation de la coopération islamique (OCI) à New York.

Le débat public d’aujourd’hui se tient à un moment où la situation au Moyen-Orient, et dans le territoire palestinien occupé en particulier, devient de plus en plus instable. L’occupation militaire des terres par Israël, ses violations flagrantes du droit international et son déni des

droits nationaux et des aspirations du peuple palestinien restent d'importantes causes de tensions dans la région et continuent de poser un lourd défi pour cet organe.

Le groupe de l'OCI affirme que l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient nécessite une action ferme et rapide du Conseil de sécurité afin de faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, respecte pleinement ses obligations juridiques et ses engagements, et mette fin à son occupation militaire. Dans le même temps, la communauté internationale a la responsabilité particulière d'aider le peuple palestinien à exercer ses droits nationaux à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance sur le territoire occupé par Israël depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et de contribuer au règlement juste de la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Les perspectives de paix et de justice dans la région sont remises en question par les politiques coloniales et discriminatoires d'Israël dans les territoires arabes occupés. Israël, Puissance occupante, continue d'implanter illégalement des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, de construire un mur d'apartheid, de restreindre l'accès des Palestiniens aux lieux de culte, d'encourager les violences commises contre les civils palestiniens par des colons fanatiques, d'empêcher la libre circulation des personnes et des biens et de confisquer des maisons et des terres. Ces violations du droit international sont devenues une pratique quotidienne qui compromet systématiquement les perspectives d'une solution des deux États et déstabilisent la région.

De même, les pratiques illégales d'Israël à Jérusalem-Est, notamment l'implantation de colonies, les fouilles menées sous la mosquée Al-Aqsa, le dépeuplement de Jérusalem-Est de ses habitants palestiniens, la confiscation illégale des propriétés palestiniennes, l'isolement de Jérusalem-Est des territoires palestiniens alentour et la modification du tissu et de l'identité démographiques de la ville, se poursuivent à un rythme inquiétant. Ces pratiques israéliennes illégales constituent des violations flagrantes du droit international et posent un défi à la communauté internationale.

Le groupe de l'OCI réaffirme l'importance fondamentale de la cause palestinienne pour le monde islamique dans son ensemble et insiste sur l'identité palestinienne, arabe et islamique de Jérusalem-Est occupée ainsi que sur la nécessité de respecter pleinement le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens qui s'y trouvent. Le groupe de l'OCI réaffirme également que Jérusalem-Est fait partie intégrante des territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967 et que la communauté internationale continue de rejeter et de juger nulle et non avenue son annexion illégale par Israël.

Les musulmans ne tolèreront jamais les attaques contre la mosquée Al-Aqsa, l'un des sites islamiques les plus sacrés. La poursuite des attaques d'Israël contre les lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem-Est pourrait avoir des répercussions graves sur la paix et la sécurité régionales et internationales. L'ONU a donc la responsabilité particulière de mettre fin à ces actes d'agression et de faire respecter le droit international et la quatrième Convention de Genève.

Nous tenons à dire que le consensus international pour parvenir à un règlement juste et global du conflit du Moyen-Orient suppose le respect du droit international et l'application des résolutions juridiques internationales. À cette étape cruciale, il est donc de la plus haute importance de reconnaître et d'appuyer pleinement les efforts d'édification d'un État palestinien, de nous acquitter de nos obligations, de maintenir notre volonté politique et de tenir nos engagements financiers à l'égard de l'Autorité palestiniennes.

Je tiens à réaffirmer le plein soutien et la solidarité de l'OCI avec le peuple palestinien dans les efforts qu'il déploie pour recouvrer ses droits nationaux légitimes et inaliénables, notamment les droits au retour, à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant sur son sol national, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant permanent de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je fais cette déclaration au nom du groupe des États arabes, qui approuve les déclarations faites par le représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, et le représentant de la République du Kazakhstan, au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Je tiens à vous présenter, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois de juillet, et à vous remercier du travail inlassable que vous accomplissez au cours de votre présidence.

Le sujet de la présente séance, à savoir la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, n'est pas un point nouveau à l'ordre du jour du Conseil

de sécurité. Cette question est débattue par l'ONU depuis sa fondation. Lorsque nous examinons les problèmes d'occupation et de colonialisme dans le monde, dont l'Organisation a discuté pendant de nombreuses années et qu'elle a réussi à régler dans de nombreux cas, nous ne pouvons nous empêcher de douter de la capacité du Conseil et de l'ensemble de la communauté internationale à trouver une solution à la question de la Palestine et des autres territoires arabes occupés. L'espoir de trouver une solution commence à s'amenuiser, après avoir connu des hauts et des bas au cours des 60 dernières années. Dès qu'un rayon d'espoir apparaît à l'horizon, il est rapidement éteint par l'intransigeance et le refus d'Israël de se conformer à la volonté de la communatué internationale. La conscience humaine exige qu'une solution soit trouvée à la question palestinienne, en appelant à la volonté politique de l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle prenne des mesures extrêmement courageuses en vue d'atteindre cet objectif.

Mon premier point concerne le blocage des négociations entre les Palestiniens et les Israéliens, résultant encore et toujours de la poursuite et de l'accélération des activités de peuplement par Israël, en particulier de la judaïsation de la ville sainte de Jérusalem et des zones environnantes. Selon les rapports des médias israéliens, Israël a décidé le 14 juillet de construire 130 nouveaux logements dans la colonie de Har Homa à Jabal Abu Ghneim, sur la route menant de Jérusalem occupée à Bethléem, vers le sud-est. Cela fait partie d'un projet plus vaste, approuvé par les autorités israéliennes, visant à construire plus de 1 000 logements à Jérusalem et à Ramallah, au cœur de la Cisjordanie. La poursuite de cette colonisation sape le processus de paix, détruit la solution de deux États et demeure le principal obstacle à toute solution juste.

La position de la communauté internationale et du Conseil sur les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés est claire. Toutefois, elle a besoin d'un solide mécanisme politique international pour pouvoir être mise en œuvre, car les colonies de peuplement constituent une violation manifeste de la quatrième Convention de Genève, qui considère Israël comme un État occupant qui ne doit pas modifier le caractère démographique de la région ou confisquer des territoires occupés. Par ailleurs, le sixième paragraphe de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève affirme que « [l]a Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ».

Israël a non seulement ignoré cet article, mais l'a violé en offrant des incitations politiques et économiques à ses ressortissants pour qu'ils se déplacent et aillent vivre dans les territoires palestiniens occupés, modifiant ainsi leur nature géographique et démographique. La création des colonies de peuplement a imposé des restrictions dans leur vie quotidienne aux Palestiniens vivant dans les territoires occupés, et n'a laissé aucune marge à la mise en place tant attendue d'un État palestinien.

Le deuxième point, tout aussi important, est la situation de la ville sainte de Jérusalem, premier des deux centres de prière et troisième lieu saint pour plus de 1,5 milliard de musulmans à travers le monde. Les autorités d'occupation israéliennes continuent des confisquer des terres et de démolir les maisons des habitants de Jérusalem, dans le but de changer le caractère démographique de la ville sainte. Israël continue aussi de construire des colonies autour de la ville sur les terres de citoyens palestiniens. La Puissance occupante transfère sans cesse des colons israéliens à Jérusalem-Est, forçant des familles palestiniennes à quitter leurs maisons et annulant leurs permis de séjour.

Par le passé, nous avons discuté au sein du Conseil des fouilles menées par Israël autour de la mosquée Al-Aqsa. Toutefois, on a assisté ces 10 dernières années à des fouilles sans précédent dans la zone directement rattachée à la mosquée, y compris le village arabe de Silwan, qui a été annexée par Israël en même temps que la ville sainte de Jérusalem. Selon le *Centre for Jerusalem Studies*, qui fait partie de l'Université Bar-Ilan en Israël, les récentes activités entreprises par les autorités israéliennes sont considérées comme la plus grande opération de fouilles jamais réalisée sous la sainte mosquée Al-Aqsa et ses environs. Toutes ces activités sont illégitimes et illégales au regard des résolutions sur Jérusalem adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Le troisième point que je souhaite aborder, au sujet du huitième anniversaire de l'adoption de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 sur l'illégitimité de la construction du mur dans les territoires occupés, concerne le mur de séparation raciste édifié par Israël, la Puissance occupante. Le mur fractionne la Cisjordanie en petites poches isolées les unes des autres, privant ainsi les Palestiniens de leurs terres et ressources hydriques.

La détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés exige à tout le moins que le Conseil de sécurité dépêche une mission en Palestine. Dans le passé, le Conseil de sécurité a visité de nombreuses

régions de par le monde, comme la Sierra Leone, Haïti et, plus récemment, le Libéria, pour observer de première main la situation sur place. Nous appelons donc le Conseil de sécurité à effectuer une telle visite, pour des motifs moraux et humanitaires et conformément à son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appelons également les membres du Conseil à répondre à l'invitation envoyée à cet égard par le Président de l'Autorité nationale palestinienne, M. Mahmoud Abbas.

Pour finir, je ne saurais omettre de mentionner la sérieuse détérioration de la situation en République arabe syrienne. Nous avons tous été informés de l'intensification récente du massacre, dont le nombre de victimes dépasse actuellement 17 000. La Syrie a également assisté à une augmentation du flot de réfugiés fuyant l'enfer des combats vers les pays voisins. Leur nombre dépasse maintenant 200 000, sans compter les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les victimes les plus récentes ont succombé durant les massacres de Houla, le 25 mai, et de Treimsa, le 13 juillet, au cours desquels plus de 250 civils ont été tués, sans parler des affrontements meurtriers quotidiens dans lesquels meurent des dizaines, voire des centaines de personnes.

Cela ne laisse planer aucun doute sur le fait que le régime tue sans merci les citoyens syriens qui s'opposent à lui. Ce régime est encouragé à continuer et persister à tuer sa population en raison de l'incapacité du Conseil de sécurité et de la communauté internationale de prendre des mesures résolues pour le stopper. Preuve la plus récente de cet échec : la semaine dernière, le Conseil de sécurité n'a pas réussi à adopter un projet de résolution concernant la Syrie.

Il semble que ceux qui appuient les activités criminelles de ce régime n'ont pas conscience des conséquences de cet appui ni des drames humains qu'il entraînera, dont le souvenir ne s'effacera jamais En effet, ce régime ne pourrait pas tuer des milliers de personnes ni provoquer leur déplacement forcé s'il n'était pas appuyé et soutenu par des puissances influentes sur la scène internationale.

Les États arabes ont adopté une position ferme et claire sur la situation en Syrie et ont exhorté le régime syrien à renoncer à l'option sécuritaire et à suivre la voie politique, conformément aux résolutions de la Ligue des États arabes, qui ont joué un rôle essentiel dans le mandat confié à M. Kofi Annan, Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie. À partir de là, et compte tenu de l'incapacité du Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires, ce que lui imposent son devoir et sa responsabilité, les États arabes ont décidé de s'adresser à l'Assemblée générale de l'ONU pour que celle-ci assume les responsabilités qui lui incombent dans de telles situations, conformément à la Charte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande.

Mme Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : L'escalade de la violence en Syrie et la non-application du plan de paix de Kofi Annan par les parties sont extrêmement préoccupantes. Nous déplorons vivement l'utilisation du veto la semaine dernière (voir S/PV.6810) et demandons avec insistance au Conseil de poursuivre ses délibérations en vue de parvenir à un consensus sur le meilleur moyen de prévenir une nouvelle aggravation du conflit en Syrie, tout en prenant des mesures pour garantir une paix durable. Ces mesures doivent répondre aux aspirations et préoccupations légitimes des Syriens, sans considération d'origine ethnique, de religion ou de sexe. Le cessez-le-feu doit être une priorité et toutes les parties doivent mettre fin immédiatement à toutes les violences ciblant les civils. Si rien n'est fait, les répercussions risquent d'être profondes, non seulement pour le peuple syrien, mais pour l'ensemble de la région.

Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont des réfugiés palestiniens, augmente. La Syrie accueille près d'un demi-million de réfugiés palestiniens inscrits auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui aura besoin d'une assistance accrue si le conflit devait encore s'aggraver.

Cela me conduit à la question de la Palestine, le conflit israélo-palestinien continuant d'être la question fondamentale pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Malheureusement, la situation en Palestine ne bénéficie actuellement pas d'une grande attention de la part de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité. La situation est toutefois loin d'être au point mort. Il ne serait pas judicieux de supposer que l'on peut reléguer encore longtemps cette question au second plan, alors que l'évolution en cours sur le terrain continue de consolider l'occupation de manière systématique et de mettre gravement en péril la solution des deux États.

Les activités de peuplement qui se poursuivent et s'accélèrent dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, demeurent le principal obstacle à la paix. Les colonies sont illégales et constituent une violation de la quatrième Convention de Genève. Selon la Convention,

toutes les parties sont tenues de veiller au respect de la Convention. En tant que partie à la Convention, l'Islande exhorte Israël à coopérer avec la mission d'établissement des faits récemment constituée par le Conseil des droits de l'homme, à Genève, pour enquêter sur l'impact des colonies sur les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé.

Nous encourageons une nouvelle fois les membres du Conseil de sécurité à accepter l'invitation du Président Abbas à se rendre le plus tôt possible dans le territoire palestinien occupé. Une telle visite prouverait la bonne volonté du Conseil et permettrait à ses membres de mieux comprendre la situation, et cet éclairage nécessaire leur permettra de s'attaquer à ce problème, qui se pose de longue date.

À l'heure actuelle, il semble que toutes les voies restent fermées aux Palestiniens, ce qui est très grave en soi. Une percée est nécessaire et, dans le contexte actuel, cette percée doit venir de la communauté internationale. Il y a quantité de voies à envisager. La communauté internationale peut notamment faire passer un message clair quant à l'illégalité des activités de peuplement et exiger qu'il y soit mis un terme immédiatement. Elle peut également exiger la levée du blocus imposé à Gaza, qui constitue en soi une sanction collective et qui entrait dans sa sixième année en juin.

Les Palestiniens continuent de se tourner vers l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité en particulier, pour qu'elle les aide à exercer leur droit à l'autodétermination. Le Conseil de sécurité doit renouveler son engagement à régler le conflit et informer le reste des Membres de l'ONU de la manière dont il entend procéder.

L'Islande appuie pleinement le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et appelle de nouveau le Conseil de sécurité à recommander à l'Assemblée générale d'accepter la Palestine en tant que cent quatre-vingt-quatorzième État Membre de l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : À l'occasion du débat public qui nous réunit aujourd'hui, ma délégation voudrait redire sa conviction qu'il est nécessaire et important de continuer d'appuyer toutes les mesures qui pourraient permettre d'assurer la justice, la paix et la stabilité au Moyen-Orient et de mettre fin aux violences dans cette région.

Le Moyen-Orient connaît une marée de transformations qui a touché toute la région. Cette région connaît actuellement des changements radicaux et les populations aspirent à la démocratie et s'opposent aux dictateurs, avec l'appui de certaines puissances occidentales. Dans le même temps, la situation au Moyen-Orient devient de plus en plus complexe. Les menaces terroristes, extrémistes et liées à l'ingérence étrangère se multiplient et constituent autant d'obstacles à la croissance, au développement et à la stabilité de la région. Dans ce contexte, toute erreur d'appréciation, mauvaise décision ou tentative d'alimenter l'incendie aura des répercussions sur toute la région et causera du tort à beaucoup, ainsi qu'à toutes les parties prenantes. C'est pourquoi on ne saurait trop insister sur les risques liés au fait d'exagérer l'importance d'une situation et de fermer les yeux sur une autre situation analogue. Le risque est trop grand quand, dans une situation précise, on tente délibérément de modifier les réalités sur le terrain par la force, un conflit armé et la création d'un fait accompli.

Manifestement, il y a eu une inexorable radicalisation des comportements qui risque d'aboutir à une intensification vertigineuse de la violence. Pour le Moyen-Orient, de nombreuses pièces du puzzle doivent encore être assemblées pour en avoir un aperçu clair et global, et de nombreuses questions doivent être examinées dans un contexte plus large. Cette tendance devrait s'observer dans le processus de démocratisation, le développement, les relations économiques et sur le marché énergétique. Dans le même temps, nous devons nous préoccuper de l'extrémisme, du terrorisme et des vengeances ethniques. Il faut revoir la manière dont nous appréhendons l'évolution de la situation au Moyen-Orient. L'Occident doit revoir son approche vis-à-vis du Moyen-Orient. Il semble ne s'ouvrir à nous qu'une voie vers la paix, la stabilité et la prospérité. C'est la voie de la coopération plutôt que l'antagonisme et de la satisfaction véritable des aspirations des peuples plutôt que l'imposition d'une solution qui semble artificielle et superficielle.

S'agissant de la question de la Palestine, le Conseil de sécurité et la communauté mondiale ne doivent épargner aucun effort pour prévenir l'escalade des tensions et l'affrontement dans les terres occupées de Palestine. La profanation des lieux saints de l'islam et l'expansion des colonies illégales se poursuivent à une échelle sans précédent. Les forces d'occupation israéliennes continuent d'effectuer des tirs de missiles aériens et des bombardements d'artillerie sur des zones civiles de la bande de Gaza, actes qui constituent des violations graves du droit international, notamment la Convention

de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La Puissance occupante continue de cibler délibérément et de tuer des civils palestiniens, dans le cadre de la poursuite de sa politique d'exécutions extrajudiciaires. De surcroît, aucun endroit à Gaza n'est à l'abri de l'agression impitoyable d'Israël, au point que même les terrains de jeux sont maintenant devenus des cibles pour les avions de combat israéliens.

Dans ce contexte, la République islamique d'Iran appuie l'initiative prise par le Mouvement des pays non alignés de demander à la Suisse, en sa qualité de dépositaire de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de convoquer, le plus tôt possible, une nouvelle conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, et ce, afin de réaffirmer les obligations et les responsabilités qui incombent aux Hautes Parties contractantes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

S'agissant de la situation en Syrie, il est clair que la violence se poursuit sur plusieurs fronts. Nous estimons que la crise actuelle ne doit être réglée que par le dialogue et la réconciliation nationale et de manière pacifique. Il y a environ deux semaines, M. Kofi Annan s'est rendu en Iran pour la deuxième fois et a rencontré plusieurs hauts représentants iraniens. Ceux-ci ont assuré l'Envoyé spécial conjoint de l'appui de l'Iran à sa mission et ont exprimé la profonde préoccupation de l'Iran quant aux conséquences régionales de toute violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous avons réitéré notre disposition à accueillir des pourparlers entre le Gouvernement syrien et les partis d'opposition.

Plusieurs États déploient de nombreux efforts pour compliquer davantage la situation en Syrie en fournissant une aide financière et des armes aux groupes armés. Les actes de sabotage, de terreur et de violence à l'encontre d'innocents doivent prendre fin. Les pays de la région devraient coopérer entre eux pour régler la crise syrienne afin que le résultat final soit à l'avantage du peuple syrien, de la région et de la communauté internationale.

Enfin, je déteste répondre encore et toujours aux accusations portées par le représentant du régime israélien, mais je me dois de le faire. Aujourd'hui, le représentant du régime sioniste criminel a porté des accusations infondées contre mon pays à propos de l'attaque terroriste perpétrée récemment en Bulgarie, et il a contesté le caractère pacifique des activités nucléaires iraniennes. Il est ahurissant de voir que quelques minutes seulement après cet attentat, les autorités israéliennes annonçaient que l'Iran en était le responsable.

Nous condamnons tous les attentats terroristes, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, mais en ce qui concerne l'attentat perpétré en Bulgarie, je tiens à ce qu'il soit clair que nous n'avons jamais pris et ne prendrons jamais part à des actes aussi méprisables. Une telle opération terroriste n'a pu être planifiée et menée que par le régime dont la courte histoire est précisément emplie d'opérations terroristes et d'assassinats commandités par l'État dans le dessein d'impliquer d'autres pays pour servir des intérêts politiques étroits. Je peux fournir au Conseil de nombreux exemples qui attestent que ce régime a tué ses propres citoyens et des Juifs innocents au cours des 20 dernières années. Il est de notoriété publique que l'Iran est une victime de ces opérations menées par le régime israélien, et nous avons toujours bien présents en mémoire les meurtres de plusieurs scientifiques nucléaires iraniens.

En ce qui concerne la question du nucléaire, je voudrais dire que la seule menace qui pèse sur la région, et sur la paix et la sécurité internationales, est en fait le développement clandestin et la possession illégale par le régime israélien d'ogives nucléaires par centaines et de tout un arsenal d'armes nucléaires. Tant que les organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, ne prendront pas de mesures concrètes pour lutter contre ces politiques et ces pratiques criminelles, l'espoir de paix et de stabilité au Moyen-Orient restera une chimère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Colombie, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

La République bolivarienne du Venezuela souscrit à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Mootaz Ahmadein Khalil, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Venezuela observe avec préoccupation la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. L'instauration d'une paix juste, globale et durable dans la région est aujourd'hui l'un des défis les plus urgents qui se posent à la communauté internationale. Depuis 1947, le Conseil de sécurité a adopté de multiples résolutions sur la question palestinienne, et aucune n'a été appliquée par l'État d'Israël. De fait, l'élite politique et militaire israélienne a créé en Palestine un nouvel apartheid : routes destinées à l'usage exclusif des colons,

régime d'administration distinct dans les colonies et les villages palestiniens, aval donné aux colons pour qu'ils agressent la population palestinienne, et contrôles et points de passage ségrégationnistes.

L'expansion des colonies illégales, qui est encouragée par la Puissance occupante, sabote le processus de paix. Ces colonies constituent une violation grave du droit international et cette politique doit donc cesser immédiatement. Ces pratiques inhumaines sont mises en œuvre par un État qui, paradoxalement, s'autoproclame démocratique. Nous sommes vivement préoccupés par le drame que vivent des milliers de civils palestiniens, y compris des enfants et des adolescents, qui sont incarcérés par le Gouvernement israélien sans charges et sans avoir eu droit à un procès équitable. Ces prisonniers sont détenus dans des conditions inhumaines au titre de la politique de détention administrative. Nous restons solidaires avec eux et exigeons leur libération immédiate.

Malheureusement, il y a des puissances qui appuient ces abus qui, de l'avis général, violent les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Le Venezuela a demandé à maintes reprises au Conseil de sécurité d'examiner, en vertu des responsabilités qui lui sont conférées par la Charte des Nations Unies, le refus d'Israël de se conformer aux résolutions sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient, source d'une tragédie humanitaire aux conséquences terribles.

Les violations fréquentes par Israël de la souveraineté libanaise et l'occupation du Golan préoccupent vivement. Nous exigeons la levée du blocus qu'il impose à la bande de Gaza, que la communauté internationale condamne.

Nous réaffirmons l'impérieuse nécessité pour le Conseil de recommander à l'Assemblée générale l'admission de la Palestine à l'ONU en tant qu'État Membre de plein droit, réaffirmant ainsi la reconnaissance internationale que le concert des nations a accordée graduellement et en nombre grandissant à la Palestine au cours de plus de deux décennies, et qui a trouvé à juste titre un écho dans des instances comme l'UNESCO. Nous appuyons fermement la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le peuple syrien épris de paix est en proie à un conflit douloureux et regrettable. Le Conseil doit appuyer sans équivoque la mise en œuvre du plan en six points présenté par l'Envoyé spécial conjoint Kofi Annan, qui a été accueilli favorablement par le Gouvernement syrien. Les tentatives faites pour saper cette facilitation et les efforts de paix causent une vive préoccupation. Les bellicistes ne veulent pas la paix en Syrie. Ils cherchent plutôt à renforcer leurs intérêts géopolitiques par le biais d'un changement de régime qui, s'il venait à se concrétiser, déstabiliserait la région du Moyen-Orient.

L'expérience historique montre que le recours aux sanctions et l'intervention militaire étrangère dans les affaires intérieures d'un pays souverain ne règle pas, mais aggravent plutôt, un conflit interne.

Le Venezuela insiste sur la nécessité de promouvoir une solution négociée entre Syriens eux-mêmes. Dans ce contexte, il faut déclarer de toute urgence un cessez-le-feu. Il est déplorable que, plutôt que d'encourager la paix et d'appuyer les efforts de ceux qui veulent sincèrement la paix, des factions étrangères incitent les factions les plus extrémistes qui estiment que la violence est le seul moyen d'atteindre leurs objectifs. Nous réaffirmons que seuls le dialogue politique et les négociations diplomatiques peuvent aider au règlement du grave conflit qui touche le peuple syrien.

Nous saluons les pays qui, s'agissant de la Syrie, ont fermement défendu devant le Conseil de sécurité les principes de souveraineté, d'indépendance, d'autodétermination et d'intégrité territoriale consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous saluons aussi les pays qui sont attachés à la paix et à la promotion du dialogue entre les parties et qui continuent de faire des propositions équilibrées pour régler la situation en Syrie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Hamadi (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de présider le Conseil de sécurité et de votre conduite avisée de ses travaux, notamment l'organisation de la présente séance. Je remercie aussi M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé présenté ce matin.

Israël, puissance occupante, poursuit sa politique de non-respect de toutes les résolutions de légitimité internationale et d'imposition du fait accompli. L'un des pires aspects de cette politique se manifeste dans les mesures prises par les autorités israéliennes afin de judaïser Al Qods et de modifier le caractère arabe et islamique de cette ville sainte. À cet égard, nous réaffirmons que ces mesure israéliennes sont nulles et non avenues et sans

fondement juridique. Et qu'Al Qods restera une ville arabe, islamique et chrétienne avec ses mosquées et ses églises et qu'il ne saurait y avoir d'État palestinien sans Al Qods ni d'Al Qods sans mosquée Al-Aqsa.

Ces politiques du fait accompli menées par les autorités israéliennes se manifestent aussi dans la construction de colonies de peuplement sur les territoires palestiniens. Nous avons appris avec stupéfaction qu'Israël a tenté dernièrement de légitimer les avant-postes en mettant en place ce qui est appelé commission Lévy, dont les recommandations sont contraires au droit international et à la légitimité internationale.

Deux décennies après les Accords d'Oslo, malgré le discours permanent d'Israël sur son désir de conclure la paix et les invitations adressées aux dirigeants palestiniens à reprendre les négociations, Israël ne continue pas moins de poursuivre des politiques contraires à tout cela. Comment garantir le succès de négociations alors que se poursuivent les politiques de peuplement israéliennes et que le Conseil de sécurité reste dans l'incapacité de l'amener à se conformer à ses résolutions sur la paix au Moyen-Orient? Et sur quelle base solide conduire ces négociations? Comment veut-on que les négociations portent leurs fruits quand Israël continue de détenir des milliers de personnes en prison dans des conditions injustes et cruelles? Comment peut-on parler d'instauration de la confiance entre les parties palestinienne et israélienne quand Israël continue d'étrangler Gaza avec son blocus injuste qui dure maintenant depuis cinq ans?

Nous appelons de nouveau les membres du Conseil de sécurité et du Quatuor, ainsi que les pays influents, à faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses politiques de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et qu'il mette un terme au blocus imposé à Gaza. À moins de satisfaire à ces demandes, tout appel à la reprise des négociations entre les parties palestinienne et israélienne sera vain. Et si la communauté internationale est unanime s'agissant de la solution définitive, à savoir la solution de deux États, alors continuer d'insister pour le rejet de la demande palestinienne de reconnaître la Palestine en tant qu'État indépendant ne favorise pas cette solution.

Le Qatar saisit cette occasion pour appeler de nouveau les États qui n'ont pas encore reconnu la Palestine à le faire, tout comme nous appelons cet auguste Conseil à ne pas bloquer la demande des Palestiniens de devenir un Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies, car une telle reconnaissance peut contribuer à un règlement pacifique, global, juste et durable. Nous rappelons aussi que le règlement de la crise au Moyen-Orient dépend du retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, notamment le Golan syrien occupé et les territoires libanais encore occupés. Israël doit cesser toutes ses violations de la souveraineté libanaise, du droit international et de la légitimité internationale consacrées par les résolutions des Nations Unies qui s'y réfèrent, en particulier la résolution 1701 (2006).

La population syrienne continue d'être soumise à la cruauté systématique de son gouvernement, en violation de ses droits. Il est à déplorer que, plutôt que d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de son peuple, le Gouvernement syrien ait opté pour la stratégie de la terre brûlée en recourant à l'artillerie lourde, à des hélicoptères d'attaque et à des avions, ce qui a poussé certains Syriens à prendre les armes pour se défendre. Le régime syrien est donc pleinement responsable de la situation en Syrie aujourd'hui.

Le régime n'a pas mis fin à ses bombardements d'artillerie, terriblement brutaux et aveugles, sur la capitale et sur d'autres villes de tout le pays, et notamment des écoles, des hôpitaux, des mosquées et des églises. Pour couronner le tout, il a menacé – par l'intermédiaire d'un porte-parole du Ministère des affaires étrangères – d'utiliser des armes chimiques et bactériologiques. Il est allé jusqu'à faire allusion à la possibilité de mettre à exécution sa menace de recours à ces armes internationalement prohibées contre des villages syriens. Ces menaces traduisent une escalade extrêmement dangereuse et indiquent que plus rien n'arrête le régime, qui s'est défaussé de toutes ses responsabilités. Et qu'en est-il des différentes annonces faites, qui menacent de mettre toute la région à feu et à sang? La situation en est venue à menacer la sécurité de la région et de la communauté internationale tout entière. La communauté internationale doit prendre de toute urgence des mesures de façon à faire face comme il convient à ces menaces régionales et internationales.

Rappelons que le Comité international de la Croix-Rouge a annoncé que les critères qu'il emploie pour définir la guerre civile sont désormais applicables à la crise syrienne. Compte tenu de l'extrême gravité de cet état de fait, ma délégation n'en déplore que plus l'incapacité du Conseil d'apporter une réponse efficace à la crise en Syrie, de manière à favoriser le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En conséquence, les États Membres ont été obligés d'adopter diverses mesures afin de faire face à cette crise de façon conforme au droit et aux codes de conduite internationaux. C'est dans ce contexte que le Groupe des

États arabes entend demander à l'Assemblée générale à New York de répondre à la grave menace que constitue la crise syrienne. Nous faisons également observer que la mission de l'Envoyé spécial conjoint ne pourra être efficace que si la Syrie fait le nécessaire pour assurer une période de transition garantissant la mise en place d'un État syrien démocratique et pluraliste, dans lequel tous les citoyens soient égaux devant la loi et où tous les droits et libertés soient respectés, un État qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien et où ceux qui ont tué, et attenté aux droits, aux libertés et à la dignité de ce peuple répondent de leurs actes.

L'histoire est pleine d'exemples de l'incapacité de la communauté internationale d'assumer sa responsabilité morale face à une catastrophe. La situation actuelle nous rappelle à tous notre responsabilité collective, qui est de mettre fin à l'effusion du sang de milliers de Syriens innocents et de jouer un rôle positif et constructif pour trouver une solution à la crise tout en préservant l'unité du peuple syrien et la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie, dans le plein respect des principes de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Je voudrais d'abord condamner de la manière la plus ferme l'attentat meurtrier à la bombe perpétré le 18 juillet dernier contre un bus transportant des touristes israéliens à l'extérieur de l'aéroport de Bourgas, en Bulgarie. La lâcheté qui sous-tend le geste de s'attaquer à des personnes innocentes nous renseigne sur le niveau de l'engagement qui doit être le nôtre contre le terrorisme et ses commanditaires.

Je tiens également, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, et surtout, de la manière fort brillante avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil pour le mois de juillet.

Dans le contexte des crises et des bouleversements profonds qui s'opèrent dans la région, il serait dommageable de sous-estimer les menaces que le conflit israélo-palestinien fait peser sur la paix et la sécurité internationales. La situation actuelle de « ni guerre ni paix » n'est pas tenable. Plutôt que de nous contenter de gérer le conflit, nous devrions axer nos efforts sur la recherche d'un règlement à long terme.

À cet effet, il est grand temps que des négociations sincères soient réactivées. Malheureusement, la poursuite de la colonisation constitue un obstacle majeur sur le chemin de la paix. Au demeurant, la création d'un groupe de travail désigné par le Gouvernement israélien et dont le seul but consiste à trouver des arguments pour légitimer l'occupation et l'implantation de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, ne participe pas à l'instauration d'un climat de confiance entre les parties concernées. Je voudrais rappeler que la politique délibérée d'implantation des colonies illégales s'accompagne fatalement de la destruction des maisons de Palestiniens. A-t-on vraiment mesuré le drame humain que représente pour ces personnes le double déchirement de l'occupation et de la perte du domicile?

Un règlement négocié du conflit israélo-palestinien devra être fondé sur le droit international. Notre Comité demande à Israël de manifester sa bonne volonté en reconnaissant les frontières de 1967, qui constituent la base d'un règlement pacifique conformément à la résolution 242 (1967), d'adopter des mesures minimales de confiance en mettant notamment fin aux activités illégales d'implantation de colonies, et de libérer les prisonniers palestiniens.

Le Quatuor devrait rester déterminé à faire respecter le calendrier qu'il a promulgué l'année dernière. Également, sans une réconciliation palestinienne autour de l'autorité du Président Abbas, il n'y aura pas de solution prévoyant l'existence de deux États. Nous appelons tous les acteurs internationaux et régionaux qui jouent un rôle clef dans ce domaine à redoubler d'efforts pour soutenir l'unité palestinienne.

La grave crise financière à laquelle l'Autorité palestinienne est confrontée a atteint des proportions sans précédent. Il faut une aide généreuse des bailleurs de fonds pour continuer à soutenir les efforts d'édification d'un État palestinien. Par ailleurs, le moment est venu de réexaminer la demande d'admission de la Palestine à l'ONU, demande qui mérite d'être étudiée sans plus tarder avec un esprit ouvert et objectif.

Pour sa part, notre Comité a continué d'apporter une contribution constructive à notre objectif commun, qui consiste à avoir deux États vivant en paix et en sécurité. La réunion internationale que nous avons organisée en avril a mis en garde contre la situation critique des prisonniers palestiniens et nous sommes heureux de constater que

d'autres entités du système des Nations Unies se sont engagées depuis lors sur cette question.

Notre réunion internationale et la réunion de la société civile qui a suivi à Paris à la fin mai et au début juin étaient consacrées au rôle des femmes et des jeunes à l'appui de la paix et aux réseaux sociaux. Le sentiment de frustration exprimé par les participants face à la situation actuelle est venu opportunément rappeler qu'il ne fallait pas considérer le statu quo comme une chose acquise.

Notre réunion pour l'Asie et le Pacifique organisée à Bangkok au début de ce mois a porté, quant à elle, sur les obstacles à la paix, en particulier les colonies, et sur les stratégies régionales visant à faire respecter le droit international à cet égard. Les participants ont aussi fait observer que le Conseil et les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève devraient honorer leurs obligations. La mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme a été saluée et considérée comme un premier pas vers le respect du principe de responsabilité.

Pour conclure, notre comité continuera, dans le cadre de son mandat, à mobiliser tous les acteurs de la communauté internationale pour qu'ils soutiennent le principe de l'existence des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Jerandi (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre présidence du Conseil en ce mois où le Conseil est saisi d'un ordre du jour riche en questions et événements importants. Je tiens également à vous féliciter du brio avec lequel vous dirigez les travaux du Conseil.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre du débat public périodique sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais dire très franchement que ce débat est malheureusement devenu un événement routinier – et je suis même tenté de dire, un rituel de pure forme. Cela n'est pas dû au manque d'importance de la question palestinienne, que mon pays considère comme l'une des questions fondamentales à l'ordre du jour de l'ONU et de ses organes. Ce dossier requiert l'attention continue et sincère de tous les États Membres jusqu'à ce que le peuple palestinien recouvre ses droits et que la paix revienne dans la région.

Le problème tient au fait que ces réunions périodiques ne produisent aucun résultat tangible et concret ni aucune décision importante et audacieuse qui donnerait un sens à ce rassemblement périodique de tous les États Membres et de fonctionnaires de haut rang du Secrétariat de l'ONU. Le peuple palestinien n'a pas besoin que des débats interminables sur la question palestinienne se tiennent tous les deux ou trois mois, tout au moins pas tant que ces débats ne produiront pas de résultats tangibles sur le terrain.

C'est pourquoi mon pays, tout en souhaitant le maintien de ces débats et de leur périodicité, demande avec insistance que l'on réfléchisse à de nouveaux mécanismes et moyens pour que ces réunions soient plus utiles et plus en phase avec la réalité du peuple palestinien et les souffrances qu'il endure tous les jours. Ces réunions doivent se traduire en des délibérations constructives que viendraient couronner des résolutions et des propositions qui ne resteraient pas sans suite.

Des événements extrêmement importants et décisifs se produisent actuellement dans notre région, accompagnés de défis importants qui ont des répercussions sur le plan politique, économique et en matière de sécurité. Tout le monde sait combien la situation au Moyen-Orient a des répercussions sur la paix et la sécurité internationales et même sur la situation économique mondiale. Pourtant, d'aucuns pensent que ces défis fournissent une raison pour détourner le regard, même temporairement, de la question palestinienne et de ce qui se passe quotidiennement dans dans le territoire palestinien occupé, notamment les violations à tous les niveaux commises par les autorités de la Puissance occupante. Nous estimons qu'il s'agit là d'une erreur stratégique gigantesque.

Toute tentative, délibérée ou pas, de faire de la question palestinienne une question secondaire ou d'en différer l'examen, en raison des tensions qui règnent dans la région ne fera que compliquer la situation, alors que le règlement du conflit israélo-palestinien pourrait bien être une des clefs de la stabilité au Moyen-Orient.

Les autorités israéliennes exploitent les événements qui se déroulent actuellement dans la région pour asseoir leurs politiques coloniales répressives. Elles en profitent pour poursuivre leur politique du statu quo consistant à absorber toujours davantage de territoires palestiniens, à implanter toujours plus de colonies de peuplement et à asphyxier nos frères et sœurs palestiniens où qu'ils se trouvent – y compris dans la ville sainte de Jérusalem, où elles continuent leur politique de judéisation, modifiant ses caractéristiques démographiques, géographiques et

religieuses. Il convient de souligner qu'Israël, Puissance occupante, agit ainsi à un moment où il devrait au contraire envoyer un message rassurant et montrer qu'il a réellement fait le choix stratégique de la paix, dont il prétend qu'il gouverne toutes ses actions et décisions. La politique appliquée par Israël est tout simplement une politique de colonisation et de répression, que nous condamnons très fermement.

L'ère du colonialisme et de l'occupation est révolue depuis des décennies. Nous ne pouvons plus fouler ainsi aux pieds les libertés des peuples à l'heure où les peuples de la région se sont affranchis des systèmes nationaux d'oppression qui contribuaient à leurs difficultés économiques. Le peuple palestinien continue lui d'être confronté à la même situation et de lutter pour tous les droits fondamentaux qui sont si chers à chacun d'entre nous. Nous parlons là des droits humains fondamentaux, y compris le droit de vivre dans la liberté et la dignité, que nous défendons tous de tout notre être en raison de notre foi profonde dans les principes de l'Organisation des Nations Unies, symbole même de la défense des faibles et des opprimés, des victimes de l'injustice.

Un seul choix se présente donc à nous, à savoir trouver une solution immédiate à la question palestinienne sur la base du consensus international et aux fins de l'instauration d'une paix juste, globale et durable entre les deux États, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité au sein des frontières d'avant 1967. Or dans les faits, Israël, Puissance occupante, mène une politique de châtiment collectif. Cela a été reconnu il y a des décennies. Ce n'est pas quelque chose que nous avons inventé; c'est une réalité ancrée dans des faits documentés depuis de nombreuses années.

Le 13 juin, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a indiqué dans un communiqué de presse que

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Le blocus de Gaza… a eu des effets dévastateurs sur la vie et les moyens de subsistance des 1,6 millions de Palestiniens qui y résident. »

Et elle a ajouté que

> « Cela équivaut à un châtiment collectif pour toutes les personnes qui vivent à Gaza et à un déni des droits humains fondamentaux en violation du droit international. »

(*l'orateur reprend en arabe*)

Nous avons le devoir pour nous, pour le monde et pour les générations présentes et futures de ne pas tenter de justifier ces actes et de parvenir à régler la question arabo-israélo-palestinienne. Nous assistons à des violations scandaleuses, flagrantes du droit international, des instruments juridiques et de toutes les normes et valeurs morales. Nous devons évaluer correctement les relations internationales et déterminer les responsabilités. Comment pouvons-nous ignorer tous ces instruments? Comment pouvons-nous avoir tant de difficultés à désigner qui est l'agresseur et qui est l'agressé? Nous ne pouvons pas laisser un État violer tous ces instruments en toute impunité, comme si un seul État était au-dessus des lois.

Le comité de suivi de l'Initiative de paix arabe s'est récemment réuni à Doha pour examiner l'évolution de la question palestinienne. À cette occasion, il a adopté un communiqué dans lequel il a condamné les politiques de colonisation israéliennes et a réaffirmé que la reprise des négociations de paix directes suppose la cessation des activités d'implantation de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le communiqué a également mentionné les prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes et a appelé à une solution de ce problème. Il a en outre appelé à mettre fin à l'injuste blocus de Gaza et à mener une enquête sur les circonstances de la mort de l'ancien Président de l'Autorité nationale palestinienne, M. Yasser Arafat.

Ces décisions et positions nous ont amenés à travailler ensemble sur la question palestinienne. Malgré sa complexité politique, son histoire et les conflits d'intérêts extérieurs, elle demeure une question de justice, de droits historiques et d'humanitarisme moral. La solution n'est ni difficile, ni impossible. Elle requiert une réelle volonté. La solution est simple – le peuple palestinien doit exercer ses droits, à commencer par son droit naturel à vivre dans la liberté et dans la dignité et à recouvrer ses territoires, lui permettant de vivre dans un État, côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité.

La région entrera ensuite dans une nouvelle ère, qui à son tour verra l'avènement d'un avenir meilleur, non seulement pour ces deux peuples, mais aussi pour le monde entier. Cela permettra d'éviter de nouvelles tensions et frustrations susceptibles de nous faire perdre tout espoir de paix. Il est donc extrêmement urgent de régler la question palestinienne et de mettre fin à la grave impasse si les pourparlers ne reprennent pas. Nous espérons que la communauté internationale restera ferme face à la persistance des violations et infractions israéliennes.

Nous espérons que les peuples arabes frères récupéreront leurs territoires occupés. Nous devrions disposer d'un cadre solide et sérieux, sans manipulation ni tentative d'exploitation de ces pourparlers à des fins purement politiques, et ce au détriment du peuple palestinien opprimé. Nous espérons que ce sera la première étape vers la reconnaissance officielle de la Palestine en tant que Membre indépendant et de plein droit de notre Organisation. Cela, nous le sentons, est l'élément essentiel d'une paix véritable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : Comme le savent les membres du Conseil, la Norvège préside le groupe de soutien des donateurs pour le territoire palestinien. Nous prenons la parole aujourd'hui pour souligner les graves dangers qui menacent les fondements d'un État palestinien viable.

Premièrement, l'Autorité palestinienne est confrontée à une grave crise financière, due au ralentissement de la croissance économique et à une diminution des contributions des donateurs. Cela pourrait entraîner l'Autorité palestinienne dans une crise financière généralisée ces prochains mois. L'Autorité palestinienne a accumulé une dette importante, et rencontre des difficultés pour payer les salaires et traitements. Depuis la création de l'Autorité palestinienne, et en particulier depuis la Conférence de Paris en 2007, les Palestiniens ont réalisé d'énormes progrès institutionnels en vue de l'édification d'un État palestinien viable. Aujourd'hui, ces réalisations sont menacées.

Deuxièmement, les négociations de paix se trouvent dans une impasse. L'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie se poursuit, en violation grave du droit international. Cette activité illégale sape les efforts visant à relancer les négociations de paix et menace la solution des deux États. La portée et l'ampleur des colonies de peuplement et l'encerclement de Jérusalem-Est sont les obstacles les plus graves à la paix. Ces actes illégaux et unilatéraux, visant à changer la situation sur le terrain et à fixer d'avance l'issue des négociations doivent cesser. Il y a un risque grave qu'une nouvelle expansion des colonies puisse déclencher des vagues de troubles incontrôlés dans certains quartiers et provoquer une rupture des mécanismes de sécurité actuels.

Lorsque le groupe de soutien des donateurs pour le territoire palestinien se réunira le 23 septembre à New York, telle sera la toile de fond. Le sujet principal de la réunion du Comité spécial de liaison sera de relever les défis majeurs de l'économie palestinienne et de voir comment éviter une crise financière grave à court terme. Les besoins budgétaires immédiats doivent être satisfaits le plus tôt possible.

Mais au-delà de cette nécessité, il est crucial de stimuler une croissance économique durable. Le secteur privé palestinien doit pouvoir se développer et faire des échanges commerciaux internes au sein du territoire palestinien, ainsi qu'avec ses voisins. De nombreuses restrictions en vigueur sur la circulation des marchandises à destination et en provenance de la Cisjordanie et de Gaza paralysent l'activité économique, et doivent être levées. Il faudrait accroître les possibilités de développement du secteur privé dans la zone C également.

La Norvège félicite les donateurs qui ont contribué à combler le déficit récurrent de l'Autorité palestinienne. L'aide de l'Union européenne, apportée au début de l'exercice budgétaire, a été déterminante et a aidé à maintenir quelque peu à flot le budget de l'Autorité palestinienne. En outre, les contributions récentes de l'Arabie saoudite ont permis à l'Autorité palestinienne de payer, même avec du retard, les salaires et traitements complets avant le mois sacré du Ramadan.

Cependant, les perspectives pour le reste de l'année budgétaire s'annoncent sombres, à moins que de nouvelles contributions soient faites. Ce n'est pas le moment de retenir les fonds et de mettre en péril la stabilité financière du territoire palestinien occupé. Les enjeux sont trop élevés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Représentant permanent de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite exprimer une fois encore sa profonde préoccupation face aux maintes tentatives fébriles de certaines délégations de détourner les délibérations du Conseil de sécurité portant sur la question inscrite à son ordre du jour, la situation du Moyen-Orient, de l'objectif principal et du motif pour lesquels elle y a été inscrite, à savoir mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes et trouver une solution au conflit israélo-arabe, sur la base du mandat bien connu d'instauration de la paix.

Certains tentent de masquer l'incapacité à trouver une solution au conflit israélo-arabe en raison de l'intransigeance israélienne, soutenue par certains pays

influents, en intégrant d'autres sujets dans le débat sur la question, cela dans l'intention d'affaiblir le mandat bien connu et établi, qui consiste à mettre un terme à l'occupation israélienne dans les territoires arabes, et de contrecarrer la création d'un État palestinien sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem pour capitale.

C'est ainsi que nous comprenons la substance de ce point de l'ordre du jour. Je me limiterai donc à la substance de la question dont nous débattons. Je ne répondrai pas aux fausses déclarations et allégations faites par certaines délégations à l'encontre de mon pays, la Syrie, pendant cette réunion. Je ne tomberai pas dans le piège, contre lequel la Syrie met régulièrement en garde depuis de nombreuses années, consistant à impliquer le Conseil dans des manipulations et des manœuvres qui pourraient porter atteinte aux relations inter-arabes et susciter des idées trompeuses ne bénéficiant qu'à Israël et à ses protecteurs. Je tiens à faire consigner une observation : ceux qui ont le plus nui à la discussion sur ce point de l'ordre du jour, la situation au Moyen-Orient, sont certaines délégations arabes qui essaient constamment de détruire la question en son fond d'une manière qui joue à l'avantage de l'occupaton permanente par Israël de territoires arabes, au détriment des droits légitimes des populations arabes.

Les faits, malheureusement, démontrent une nouvelle fois qu'il existe un système israélien méthodique que certains ne souhaitent pas soumettre aux règles internationales de responsabilité, un système de violations et de pratiques qui contredisent les principes les plus élémentaires des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et toutes les normes éthiques et humaines. Israël continue, comme nous le savons tous, de ne pas tenir compte des centaines de résolutions adoptées par l'ONU depuis 1948, qui exigent qu'Israël, Puissance occupante, se retire de tous les territoires arabes occupés, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, dans l'optique de la réalisation d'une paix juste, durable et globale.

Cette provocation israélienne s'explique par l'absence de tout moyen de dissuasion sérieux face aux agissements d'Israël, qui bénéficie à cet égard de la culture actuelle de l'impunité et se place au-dessus des lois parce qu'il bénéficie de la protection directe de certains États influents. Ces États, qui prétendent tenir au respect du droit international et des droits de l'homme, sont ceux-là mêmes qui accordent à Israël une impunité illégitime pour tous les crimes commis dans les territoires arabes occupés durant des décennies d'occupation. Ce sont ces mêmes États qui ont fourni à Israël l'arme nucléaire et des sous-marins capables de lancer des ogives nucléaires et qui ont permis à Israël de se soustraire à l'application de la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation (voir NPT/CONF.1995/32 (Part I), annexe), en vue de l'élimination de la région du Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive-nucléaires, biologiques et nucléaires.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité n'a malheureusement pas réussi à s'acquitter de ses responsabilités, conformément à la Charte, et aucun progrès n'a été accompli sur ce point. La situation a au contraire empiré depuis que l'ONU n'est plus qu'un membre impuissant du Quatuor, alors que se poursuivent l'escalade de l'agression d'Israël et sa folie colonisatrice sans précédent, et qu'Israël maintient une attitude de défi politique qui laisse penser qu'une nouvelle agression se prépare dans les prochains jours, d'autant que cette escalade israélienne bénéficie d'un appui politique, militaire, financier et médiatique illimité de la part de certains États influents qui sont responsables, à la base, de tous les conflits et tensions dans notre région.

Il serait peut-être utile de rappeler aux membres du Conseil de sécurité que l'Union européenne a renforcé, hier encore, ses relations avec Israël par la signature, à Bruxelles, d'une soixantaine d'accords de coopération, en dépit de toutes les violations des droits de l'homme commises par Israël et de sa politique d'agression et de colonisation contraire au droit international. En dépit de tout cela, nous avons entendu, ce matin-même, certains collègues ambassadeurs d'États européens déclarer que l'État palestinien était désormais appelé zone C dans le cadre des délibérations de ce Conseil. Bientôt, la zone C se transformera en rue A, rue B et rue C. Voilà l'État palestinien. Voilà l'État palestinien auquel ils aspirent : la zone C; et il n'y aura plus d'État palestinien.

Israël continue de refuser de restituer le Golan syrien occupé à sa patrie, la Syrie, en violation flagrante de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, qui considère la décision prise par Israël d'annexer le Golan syrien comme nulle et non avenue et sans effet juridique. De même, Israël poursuit ses politiques coloniales et terroristes et ses pratiques de discrimination et de privation des droits des citoyens syriens dans le Golan, qu'elle continue de démembrer, en y construisant un mur de séparation et d'apartheid, à l'est du village occupé de Majdal Chams.

Nous avons porté à l'attention du Secrétaire général et des membres du Conseil de sécurité des plaintes

concernant toutes ces violations et ce dans des lettres officielles, dont la dernière date du 17 juillet 2012. Je tiens cette lettre à la main. Malheureusement, ces plaintes n'ont pas été entendues puisque les représentants du Secrétariat, non contents de ne pas aborder la question de ces graves violations d'Israël dans le cadre de l'exposé mensuel présenté au Conseil de sécurité au titre de l'important point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », ont totalement passé sous silence la situation dans le Golan syrien occupé. Ils ont omis de mentionner la menace proférée par le Ministre israélien de la guerre, avant-hier, sur le territoire du Golan syrien occupé, à l'effet de mener une agression contre mon pays et de déclencher une guerre dans la région, laquelle, au passage, se retournerait contre Israël lui-même.

La démarche des représentants du Secrétariat, récurrente et scandaleusement complice, est clairement contraire à son devoir d'informer périodiquement le Conseil de sécurité des faits les plus récents survenus dans le Golan syrien occupé, conformément aux dispositions des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981). Il en ressort à tout le moins que ce procédé a contribué à encourager Israël à poursuivre ses politiques d'agression et de colonisation et à cacher la vérité au Conseil de sécurité et aux États Membres de l'ONU.

Un point a été évoqué dans plus d'une déclaration aujourd'hui et je tiens donc à l'éclaircir. Ce point a trait aux efforts répétés et absurdes de certains États en vue de nuire aux relations fraternelles entre la Syrie et le Liban. Ces derniers temps, les violations de la souveraineté syrienne se sont multipliées, commises par des groupes terroristes armés à partir du territoire libanais. J'ai entre les mains une liste officielle répertoriant 114 cas de contrebande d'armes depuis le territoire libanais jusque sur le territoire syrien, et non l'inverse. Il s'agit de 114 cas avérés relatifs à la contrebande d'armes depuis le territoire libanais jusque sur le territoire syrien. Toutes ces opérations de contrebande d'armes ont eu lieu en l'espace de deux mois seulement, entre le 1er mai et 24 juillet 2012.

Dans ce contexte, nous tenons à insister sur la solidité des relations bilatérales syro-libanaises et nous nous félicitons des mesures prises par les autorités libanaises en vue de surveiller les frontières communes et d'empêcher l'exfiltration de terroristes et la contrebande d'armes vers la Syrie. Cependant, le problème qui se pose est que certains acteurs politiques libanais, et non des parties libanaises officielles, financent ces groupes armés, leur fournissent des armes et les abritent sur le territoire libanais pour les pousser à mener, en Syrie, des activités terroristes en vue de multiplier les affrontements, et de faire couler encore le sang des Syriens, civils et militaires. Ces actions reçoivent un appui direct en matière de renseignement et sur les plans militaire, médiatique et financier de la part du Qatar, de l'Arabie saoudite et d'autres pays, notamment les États-Unis et la France, qui fournissent à ces groupes armés du matériel sophistiqué.

Cela étant, ils prétendent que ce matériel est non létal, alors qu'il est en fait utilisé pour faciliter les opérations terroristes en Syrie, qui ont coûté la vie à des milliers de Syriens innocents, qu'ils soient civils ou militaires. Nous avons fourni au Secrétariat et aux membres du Conseil d'innombrables documents et éléments de preuve concernant les incursions armées menées en Syrie depuis le Liban et d'autres États voisins. Cet état de fait a été confirmé par les médias internationaux, notamment par des vidéos et des documents sonores, et tout récemment par un article publié aujourd'hui même dans le *New York Times*. Cependant, le représentant du Secrétariat n'a mentionné aucun de ces faits dans son exposé, au détriment profond de la crédibilité du Secrétariat.

Pour terminer, les représentants du Qatar et de l'Arabie saoudite ont versé des larmes de crocodile face aux souffrances du peuple syrien. Le sang syrien répandu à chaque heure qui passe par la collusion entre le Qatar et l'Arabie saoudite – au moyen d'une ingérence directe dans les affaires militaires, financières, diplomatiques et politiques et de l'utilisation des médias – devrait suffire aux yeux de tout observateur pour contredire les déclarations scandaleuses entendues sur les chaînes satellitaires Al-Jazeera et Al-Arabiya ou de la bouche des représentants de ces deux pays, auxquels la Syrie n'a jamais fait aucun mal. Cette couverture médiatique et ces déclarations mettent clairement à nu les desseins politiques des politiciens de ces deux pays. La politique étrangère qatarienne et saoudienne aurait dû appuyer le plan de Kofi Annan et le document de Genève plutôt que de conspirer pour saboter ces deux initiatives, tout en durcissant parallèlement les attaques contre la Syrie et ses intérêts à l'Assemblée générale, après avoir échoué au Conseil de sécurité.

Le peuple syrien trouvera sa propre manne, il sera libéré du poids des pétrodollars, des forces wahhabites et salafistes et de l'hégémonie de l'Occident sur son destin et ses choix politiques. J'invite les Gouvernements qatarien et saoudien à répondre immédiatement aux appels de leur propre peuple et des opposants internes ou en exil. Les civils saoudiens ont durement subi la répression de l'armée et des forces de sécurité à Al-Qatif et Al-Awamiya. Plus de 250 figures de l'opposition qatarienne – certaines

étant membre de la famille au pouvoir – ont présenté des revendications légitimes en faveur de la réforme et pour que l'argent et les ressources du peuple qatarien cessent d'être gaspillés dans des attaques et des conspirations contre d'autres peuples arabes et islamiques. Le Qatar et l'Arabie saoudite ne sont un exemple pour personne en matière de démocratie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cet important débat à un moment crucial. La délégation sri-lankaise s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'année 2012 est jusqu'à présent une année de stagnation politique pour le processus de paix israélo-palestinien, situation qui a malheureusement été reléguée au second plan par des événements considérables survenus aux niveaux international et régional. Bien que l'objectif d'une paix globale dans la région continue de nous échapper, nous ne devons pas renoncer au processus de paix. Nous sommes présents dans cette salle non pour échanger de vaines paroles, mais pour veiller à ce que le monde n'oublie pas le sort des Palestiniens et pour exhorter les deux camps à s'engager en faveur d'un règlement pacifique de la question palestinienne. L'espoir persistera si les intentions et les efforts sont sincères.

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a récemment conclu sa mission d'établissement des faits en Jordanie, en Égypte et à Gaza. En tant que Président du Comité spécial, je présenterai le rapport de la mission à l'Assemblée générale en novembre, ainsi que ses observations et ses recommandations sur les moyens d'améliorer la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. Plusieurs mesures élémentaires s'imposent pour améliorer la situation sur le terrain et favoriser la confiance. Mais, dans l'intervalle, je me contenterai de dire qu'à la lumière des témoignages reçus par le Comité, la situation sur le terrain, en particulier à Gaza, est insoutenable.

Le blocus de Gaza, même s'il a été quelque peu assoupli récemment, a un effet dévastateur sur la population, en particulier les jeunes. Environ 80 % des familles de Gaza dépendent de l'aide humanitaire fournie par l'ONU pour survivre. Les perspectives de croissance économique à long terme sont extrêmement minces, compte tenu des restrictions draconiennes imposées sur les importations et les exportations. Être tributaires de marchandises qui arrivent en contrebande par une centaine tunnels, principalement en raison du blocus, compte parmi les humiliations que subissent les Palestiniens de Gaza. C'est un fait inquiétant, car la viabilité économique des Palestiniens de Gaza sera une composante essentielle de tout plan de paix, or le blocus leur interdit toute possibilité de développer leur économie. Nous demandons instamment à Israël de lever ses restrictions, conformément à la résolution 1860 (2009).

Les activités de peuplement illégales menées par Israël sont contraires au droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève, aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, mais aussi aux engagements pris par Israël au titre de la Feuille de route. L'opinion mondiale a demandé la cessation des activités de peuplement. Cet appel doit être entendu. À la réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui s'est tenue le 16 mai, nous avons entendu le récit des événements regrettables qui continuent de se produire dans la vallée du Jourdain, provoquant le déplacement de nombreuses familles palestiniennes et détruisant leurs moyens de subsistance. Les Bédouins en sont les premières victimes.

Nous réaffirmons que le cadre juridique international est le garant suprême de nos droits. Il nous protège tous. La marginalisation et l'oppression des Palestiniens sur leurs propres terres créent un climat empoisonné. L'emprisonnement massif de Palestiniens, y compris des enfants, et la démolition systématique des habitations, qui se poursuit sans relâche, sont inacceptables. Ces agissements érodent les chances d'une solution des deux États et sapent la confiance indispensable. Israël est tenu, en vertu du droit international humanitaire, de protéger la population civile palestinienne dans les territoires occupés. Aujourd'hui la violence entre les colons israéliens et les Palestiniens est devenue monnaie courante. Nous rappelons également que les tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël et les attaques aveugles contre des civils israéliens ne feront que creuser davantage le fossé entre les parties.

En conséquence, il faut de toute urgence prendre des mesures de renforcement de la confiance en appui aux efforts visant à relancer le dialogue et les négociations de fond, comme le Quatuor pour le Moyen-Orient n'a cessé de la souligner. L'unité politique et le progrès économique du peuple palestinien contribueront à la viabilité de la solution

de deux États. Les efforts de réconciliation interne entrepris par les Palestiniens doivent se poursuivre et l'appui régional est vital. Par conséquent, nous exhortons les dirigeants des deux parties, ainsi que les dirigeants régionaux, à redonner de la vigueur au processus de paix. Sri Lanka appuie aussi la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant les droits inaliénables du peuple palestinien à un État et la réalisation de la solution de deux États sur la base des frontières de 1967. Nous espérons que l'État de Palestine sera bientôt en mesure d'occuper la place qui lui revient de droit parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies et que toutes les parties pourront jouir de la paix et vivre dans la dignité et en sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba souscrit de tout cœur à la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

À différents moments de l'année, le Conseil de sécurité reprend ce débat cyclique sur le Moyen-Orient, mais le problème persiste ou, pire, s'aggrave encore. La situation au Moyen-Orient reste déplorable. L'occupation en cours par Israël de territoires palestiniens et arabes est le principal obstacle à la réalisation d'une solution juste, durable et globale dans la région.

Les familles palestiniennes souffrent des conséquences de l'occupation israélienne. Chaque année, les organismes concernés des Nations Unies reçoivent des rapports sur des violations flagrantes des droits de l'homme du peuple palestinien, y compris les enfants, les femmes et les personnes âgées. Récemment, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés a signalé qu'au cours de l'année, les autorités israéliennes ont démoli plus de 330 bâtiments et que la moitié des 536 Palestiniens déplacés en 2012 étaient des enfants. Cette situation est inacceptable. Des milliers de prisonniers politiques palestiniens restent en prison, victimes de mesures arbitraires des autorités israéliennes. Plusieurs d'entre eux ont observé une grève de la faim pour dénoncer les exactions et l'injustice qu'ils subissent.

Aucun de ces actes ne fait les gros titres des journaux ou ne suscite des campagnes dans les principaux organes de la presse internationale, ni n'a été présenté au Conseil de sécurité par les membres qui incitent à la guerre et à l'occupation des pays du Sud, sans réfléchir aucunement aux conséquences de leurs actions sur les civils mêmes qu'ils prétendent vouloir protéger. Le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui est le sien dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en adoptant des décisions concrètes et pratiques pour garantir qu'Israël cesse ses abus contre le peuple palestinien.

Le comportement d'Israël défie délibérément les résolutions des Nations Unies et le droit international. Il fait peser une menace sur la paix et la sécurité régionales et internationales et viole les droits de l'homme de tout un peuple en commettant des abus flagrants, systématiques et inhumains que cet organe devrait condamner. Israël doit retirer immédiatement sa présence illégale des territoires palestiniens qu'il occupe, en faisant fi des appels de la communauté internationale. Il doit cesser de construire des colonies en Palestine occupée. Il doit cesser ses attaques et l'utilisation aveugle de la force militaire contre les civils palestiniens et lever totalement et sans conditions le blocus cruel et illégal qu'il impose à Gaza.

Cuba réitère son soutien à la demande palestinienne d'admission à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre de plein droit. Cette demande n'a encore abouti à rien à cause de la menace de veto d'un membre permanent du Conseil de sécurité, malgré le fait que l'État de Palestine jouit déjà de la reconnaissance de plus de 130 en tant qu'État Membre de plein droit pays de toutes les régions du monde. Le Conseil de sécurité doit prendre sans nouveau retard une position positive sur cette question, conformément au vœu manifeste de la majorité écrasante des États Membres de l'Organisation.

Le silence complice de certaines puissances siégeant au Conseil perpétue l'impunité dont jouit actuellement le Gouvernement israélien. Cuba réaffirme sa condamnation de la construction et de l'extension illégales des colonies dans le Golan syrien depuis 1967, qui violent le droit international, la Charte et les résolutions des Nations Unies.

Cuba réaffirme sa position en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples du Moyen-Orient, qui mettrait fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes et garantirait au peuple palestinien l'exercice de son droit à l'autodétermination par la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Cuba suit de près les événements en Syrie et leurs répercussions internationales, conscient que les informations disponibles sont disparates, imprécises et souvent manipulées. Nous sommes alarmés par les appels de ceux qui se déclarent partisans du changement de régime en Syrie et qui plaident pour le recours à la force et à la violence plutôt que de contribuer au dialogue et aux

négociations entre toutes les parties. Cuba réaffirme son rejet des politiques d'ingérence et de déstabilisation en Syrie visant à imposer le changement de régime.

Le Conseil de sécurité n'a pas été conçu comme un instrument fait pour provoquer un changement de régime dans aucun pays, et ne doit pas agir en tant que tel. Il a pour obligation de promouvoir la paix, non la violence; il doit éviter la déstabilisation et protéger les innocents, et non pas les exploiter et les manipuler à des fins géopolitiques. Cela est aussi la responsabilité des Nations Unies dans leur ensemble. Nous appuyons les initiatives en cours visant à parvenir à un règlement pacifique de la situation dans ce pays, dans le strict respect de ses droits souverains. Le Conseil de sécurité doit unanimement diriger ses efforts à cette fin.

Cuba partage la préoccupation causée par la perte de vies innocentes en Syrie et ailleurs. Parallèlement, nous réaffirmons notre rejet catégorique de toute forme d'ingérence extérieure, directe ou indirecte, y compris l'appui logistique aux groupes armés irréguliers. Une intervention de forces étrangères en Syrie aurait de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales, particulièrement au Moyen-Orient. Tenant compte de l'expérience et des précédents établis par des cas récents, dans lesquels une manipulation manifeste de la Charte des Nations Unies, la pratique du "deux poids, deux mesures" et les violations flagrantes du droit internationale ont été évidentes, nous réaffirmons notre rejet de toute tentative d'attenter à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le rôle de la communauté internationale, en ces temps difficiles pour un État Membre, est d'aider à sauvegarder la paix et la stabilité dans ce pays. Nous réaffirmons notre confiance en la capacité du peuple et du Gouvernement syriens de résoudre leurs propres problèmes internes sans ingérence extérieure. Nous exigeons le strict respect de l'autodétermination libre et de la souveraineté de ce pays arabe.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant des Maldives.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Les Maldives félicitent la Colombie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et font l'éloge du travail qu'elle a accompli à ce jour. Nous remercions aussi de son exposé le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry.

Il y a un an, au cours d'un débat public sur ce même sujet, les Maldives ont appelé à la paix en Syrie, à la cessation des activités de peuplement dans les territoires occupés et à la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance de l'État palestinien. Il est regrettable de devoir noter encore une fois que la communauté internationale n'a pas été en mesure de faire des progrès significatifs sur ces questions.

Tous les jours nous parviennent les nouvelles tragiques du nombre de morts en Syrie. Nous entendons relater les nombreuses atrocités qui y sont commises. En outre, des milliers de personnes sont déplacées du fait de la violence qui fait rage. C'est précisément la raison pour laquelle il ne s'agit pas d'une question nationale mais d'un problème qui nécessite une solution internationale. Il est désormais clair que, compte tenu du nombre croissant d'incidents survenant à la frontière avec le Liban, la violence en Syrie va inéluctablement déstabiliser toute la région.

Les Maldives se félicitent des efforts consentis par l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, M. Kofi Annan, ainsi que par la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne. Il est toutefois regrettable que l'ONU soit perçue comme étant impuissante à redonner espoir à la population syrienne, qui paie le prix de ce conflit. Nous formons le vœu que le Conseil de sécurité parviendra à élaborer une réponse efficace afin de faire face aux besoins immédiats, avant que la situation ne devienne incontrôlable. En ce mois le plus sacré du calendrier musulman, nous prions pour trouver la voie à suivre. Laissons la paix se frayer un chemin.

Tenter de retrouver la paix au Moyen-Orient est devenu la quête de notre génération. Toutefois, il est aussi de plus en plus évident que la possibilité d'une solution à deux États se fait de plus en plus ténue à mesure que le processus de paix s'enferme dans l'impasse. Comme l'a souligné le Coordonnateur spécial, M. Serry, la poursuite des activités de peuplement d'Israël transforme peu à peu la démographie des deux nations en une population intrinsèquement israélienne. Les Maldives estiment que la question la plus importante s'agissant de la paix au Moyen-Orient concerne la reconnaissance d'un État souverain et indépendant de Palestine. Nous ne pensons pas qu'un dialogue constructif puisse avoir lieu tant que le statut d'État n'aura pas été accepté.

Ma délégation ne parvient pas à imaginer comment le processus de paix au Moyen-Orient pourrait se poursuivre quand il est fragilisé à la base par des rapports de force inégaux. Même si cette dynamique ne peut changer tant qu'une paix réelle ne sera pas instaurée,

nous, les Nations Unies, avons l'obligation de donner des chances égales à tous. Nous avons l'obligation de veiller à ce que tous les gouvernements élus soient représentés de manière qui corresponde au mandat qui leur a été confié par leur peuple.

Les Maldives estiment que la Palestine dispose d'un Gouvernement capable d'administrer son pays et d'une administration qui est prête à assumer pleinement la charge de la gouvernance. La seule manière d'avancer est donc la reconnaissance internationale d'unÉtat de Palestine, en vue de permettre aux Palestiniens de négocier en fonction de leurs propres intérêts et de se concentrer sur la mise en place de leurs propres structures socioéconomiques tout en étant en paix avec l'État d'Israël.

Après six décennies d'inaction, il est désormais temps d'avancer. Les Maldives appellent la communauté internationale, surtout les membres du Conseil de sécurité, à soutenir les trois générations de Palestiniens qui ont passé leur vie sous le joug de l'occupation. L'ONU a l'obligation de faire en sorte que les Palestiniens puissent jouir de leurs pleins droits, en soutenant pour ce faire un État palestinien libre et indépendant.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 5.